

CONSULTATION SUR PLACE

PRET

PEB

OUI

OUI

OUI

1214

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

La valorisation du patrimoine écrit à la médiathèque Louis-Aragon du Mans

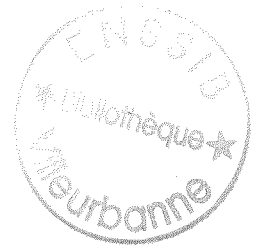
par Jean-Charles NICLAS

Sous la direction de Pierre Guinard, conservateur à la
Bibliothèque municipale de Lyon

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



815844E



**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

La valorisation du patrimoine écrit à la médiathèque Louis-Aragon du Mans

par Jean-Charles NICLAS

Sous la direction de Pierre Guinard, conservateur à la
Bibliothèque municipale de Lyon

Stage effectué du 1^{er} juillet au 31 octobre 1996 à la Médiathèque Louis-Aragon au Mans,
dans la section "recherche et patrimoine", sous la conduite de François Lenell,
conservateur.



Résumé : Ce mémoire envisage la mise en valeur du patrimoine écrit de la médiathèque Louis-Aragon du Mans depuis son ouverture en 1988 et les diverses perspectives de cette valorisation, en particulier le catalogage d'un fonds important inconnu, l'ouverture aux nouvelles technologies de l'information, la conversion rétrospective des catalogues imprimés.

descripteurs : bibliothèque recherche ; mise en valeur ; fonds spécialisés ; fonds réserve ; patrimoine culturel.

Abstract : This report takes into account the way the writers patrimony of the library Louis-Aragon has been upgraded since its opening in 1988 and the varied views of this valorization concerning the listing of a rare books collection, the opening to new technologies as regards information, the retrospective change of printed catalogs.

Keywords : research library ; upgrading ; special holdings ; rare books collection ; cultural heritage.

Table des matières

Table des matières	3
Avant-propos.....	5
Introduction.....	6
1 . La médiathèque Louis-Aragon et la question de la mise en valeur du patrimoine.....	9
A) les fonds patrimoniaux dans la médiathèque Louis-Aragon : histoire et présentation.....	9
1 . Quelques traits importants de l'histoire.....	9
2 . Les collections du fonds patrimonial	10
B) L'accès aux collections patrimoniales de la médiathèque du Mans.....	12
1 . Les catalogues des fonds anciens	12
2 . Les documents achetés récemment incorporés au catalogue informatisé.....	15
C) Le fonds du séminaire.....	17
D) Les animations à caractère patrimonial de la médiathèque.....	20
E) La médiathèque à l'écart du CCF : un grave handicap.....	23
F) Les relations avec l'agence régionale des métiers du livre et de la lecture des Pays de la Loire (ARMELL).....	25
G) Les différentes tâches du personnel de la section "recherche et patrimoine".....	29
H) L'enquête auprès du public et ses résultats	31
1 . La connaissance des personnes interrogées.....	32
2 . Les personnes interrogées et le patrimoine	33
3 . Les personnes interrogées et la section "recherche et patrimoine"	36

II . Les enjeux prioritaires d'une valorisation du patrimoine écrit à la médiathèque Louis-Aragon	42
A) Le nécessaire catalogage du fonds du séminaire	42
B) L'ouverture aux nouveaux médias et aux nouvelles technologies de l'information.....	46
1 . Le Cd-Rom, instrument de recherche nouveau pour les fonds patrimoniaux.....	47
2 . Une ouverture sur Internet.....	49
C) Le Catalogue Collectif de France et le problème de la conversion rétrospective	51
1 . Faut-il un accès au CCF dans la salle de lecture de la section "recherche et patrimoine" ?.....	51
2 . Que penser de la conversion rétrospectives des fonds patrimoniaux ?.....	54
D) La route du patrimoine écrit dans la Sarthe	58
Conclusion	60
Bibliographie.....	63

Pièces annexes

Avant-propos

Lorsque je me suis présenté à la médiathèque Louis-Aragon, au printemps dernier pour solliciter un stage, on me proposa comme sujet de mémoire une réflexion sur la valorisation du patrimoine écrit à la médiathèque. J'ai immédiatement accepté parce que je voyais dans la réflexion pour la réalisation de ce mémoire, la possibilité de confronter toutes les connaissances que j'avais apprises sur le livre ancien à l'Ecole des Chartes aux réalités concrètes de la vie et des enjeux d'une section patrimoniale au coeur d'une Bibliothèque municipale classée. C'est pour cette raison que ce travail pourra sembler à ceux qui le liront plus professionnel qu'universitaire. J'ai davantage réfléchi sur les applications et les possibilités concrètes d'une valorisation d'un patrimoine défini, celui d'un fonds précis, plutôt que sur le sens de ces expressions "valorisation" et "patrimoine écrit". Certes, cette préoccupation n'a jamais été absente de mon travail, en particulier lorsqu'il m'a fallu analyser les résultats de l'enquête, mais pour moi il était prioritaire de comparer ce qui se faisait dans la bibliothèque mancelle en matière de mise en valeur patrimoniale aux nombreuses entreprises qui se développent dans notre pays concernant ce sujet. En ceci, j'ai suivi la voie tracée par le numéro très récent du *Bulletin des bibliothèques de France* consacré entièrement au patrimoine des bibliothèques : cette voie était celle d'une exposition très concrète de ce que les professionnels font pour valoriser ce patrimoine écrit qui leur est confié.

Je tiens ici à remercier tous ceux qui m'ont accueilli et apporté leur aide pour mener à bien ce travail :

- monsieur Pierre Guinard, mon directeur de mémoire, qui m'a fait partager toute son expérience pour approfondir ma réflexion.

- Le personnel de la médiathèque Louis Aragon, son directeur monsieur Rémi Froger, le conservateur chargé du fonds "recherche et patrimoine", monsieur François Lenell et tous le personnel de la section, pour leur accueil. Je pense aussi à la responsable de la section LPA, madame Droulers.

- madame Lacouture et monsieur Plet qui m'ont expliqué et détaillé la politique culturelle de la municipalité, plus particulièrement la place de la médiathèque dans cette politique.

- monsieur Meyniel, responsable du livre et de la lecture à la DRAC des pays de la Loire.

Introduction

Le patrimoine aujourd'hui redevient une valeur. L'exceptionnelle réussite des journées du patrimoine témoigne chaque année de cet engouement de plus en plus important que nos compatriotes manifestent pour ce que notre passé proche ou récent nous a légué comme monuments, oeuvres d'art mais aussi écrits. Comment expliquer cet intérêt sans cesse renouvelé pour le patrimoine si ce n'est en y voyant une quête nouvelle pour les gens de leurs racines, des traces du passé qui peuvent expliquer leur histoire et donner un sens nouveau à leur existence qui parfois est bien dénué. Parmi toutes ces manifestations de cette mémoire vivante, le patrimoine écrit a ces derniers temps retrouvé une importance nouvelle. Plusieurs réalisations et réflexions peuvent en être le signe. La Fondation des banques CIC pour le livre a permis la mise en oeuvre d'un guide patrimonial des bibliothèques de France qui a voulu jeter une lumière neuve sur les exceptionnelles richesses bibliophiliques recelant toute la quintessence du savoir et de son histoire, conservées dans les bibliothèques de notre pays. Le mécénat d'entreprise qui avait tant privilégié les musées, la musique ou le théâtre se tourne maintenant vers le livre. La parution récente d'un numéro du *Bulletin des bibliothèques de France* consacré entièrement au patrimoine des bibliothèques, outre l'intérêt particulier qu'il manifestait ainsi à ce patrimoine, révélait toutes les opérations menées par le monde des bibliothécaires pour valoriser ce patrimoine écrit. Force est de constater à la lecture de ce numéro que le livre ancien est au coeur d'une réflexion et d'une mise en valeur renouvelée dont les exemples sont multiples : conversion rétrospective des catalogues des bibliothèques municipales dans le cadre du CCF, acquisitions et enrichissement extraordinaires, coopérations à l'échelle d'une région, etc.

Au même moment , un article récent paru dans *Le Monde* mettait l'accent sur la vitesse avec laquelle les médiathèques prolifèrent sur le territoire national¹. Ces établissements apparaissent comme de nouvelles maisons de la culture où le public qui les hante, change. Les bibliothécaires doivent faire face à de nouvelles formes de fréquentation de leur bibliothèque. Le temps des seuls érudits ou des seuls habitués avec leurs petites manies semble bien révolu. Cette "démocratisation de la culture" a fait apparaître dans ces

¹. GUYOTAT, Régis, "Six millions de personnes sont inscrites dans une médiathèque" et "De nouvelles maisons de la culture" dans *Le Monde*, Jeudi 24 octobre 1996, p. 9.

médiathèques un public de consommateurs qui se satisfait bien de ce qu'il trouve dans ces lieux ouverts à tous. Dans l'histoire de l'institution culturelle chargée du livre et de la lecture au Mans, l'ouverture en 1988 de la médiathèque Louis-Aragon apparaît comme le grand tournant. L'établissement et son personnel se sont inscrits dans une politique qui tend à développer la fidélisation de ce public consommateur décrit ci-dessus. Et cette politique a connu de grands succès. Monsieur Plet, chargé de la culture, m'affirmait lors de notre rencontre, que la médiathèque était reconnue comme l'équipement culturel majeur des dernières années. Les manceaux apprécient leur médiathèque, c'est un fait. Cet établissement correspond parfaitement à l'idée que la municipalité se fait d'un développement culturel au sein de la ville, ainsi que me l'a énoncé monsieur Plet : "toucher le plus grand nombre sans élitisme ni misérabilisme".

2 Pour une médiathèque d'une grande ville de province, qui souvent a le statut de Bibliothèque municipale classée, une double question se pose lorsqu'il s'agit d'aborder la mise en valeur du patrimoine écrit. Comment, d'une part, s'inscrire dans la réflexion et les grandes entreprises qui sont menées par les professionnels des bibliothèques ? Comment, d'autre part, faire pour que le plus grand nombre parmi la masse de ceux qui fréquentent l'établissement, se sentent concernés par ce patrimoine, d'autre part ? Comment agir pour que ce patrimoine écrit connaisse autant de succès que l'architecture, les musées ou la musique ?

Dans la première des questions, la réflexion porte essentiellement sur l'introduction des nouvelles technologies au coeur des fonds anciens pour mieux les faire connaître, en particulier du monde la recherche. Car c'est vers les chercheurs que doit se tourner aussi la valorisation de collections patrimoniales : mieux faire connaître, mieux diffuser, mieux identifier ce que l'on a, cela a toujours été le devoir des professionnels chargés de ces fonds patrimoniaux. Il faut savoir que ce travail a été récemment renouvelé et amplifié par l'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication (informatisation, numérisation, Internet). Comment se situe la médiathèque du Mans par rapport à cette réflexion ? Dans quelles entreprises est-elle engagée ?

La connaissance du public et surtout de ces relations avec le patrimoine écrit apparaît importante pour développer une politique de valorisation envers le plus grand nombre. Que connaît-il des livres anciens ? Que signifient-ils pour lui ? Comment est perçu le fonds "recherche et patrimoine" de la médiathèque du Mans ? Telles sont les questions qui ont motivé la mise en oeuvre d'une enquête auprès du grand public de la médiathèque. Car si

cette section doit être avant tout destinée au monde des chercheurs, surtout sa salle de lecture, il n'en demeure pas moins vrai que ce qu'elle contient peut être connu de tous. Le patrimoine écrit peut devenir une réalité culturelle pour chaque habitué de la bibliothèque.

Ce mémoire s'articule autour de deux grandes parties. En premier lieu, il convient d'envisager comment la valorisation du patrimoine a été considérée à la médiathèque du Mans depuis son ouverture et comment l'établissement répond aux nouvelles exigences de cette mise en valeur. C'est dans cette partie que sont analysés tous les résultats de l'enquête auprès du public et émises les premières conclusions pour une politique adaptée de la valorisation du patrimoine écrit vers ces personnes. Dans un second temps, diverses propositions ont été faites pour essayer de comparer et d'ajuster cette politique de valorisation à ce qui se fait dans les autres établissements semblables de notre pays.

I . La médiathèque Louis-Aragon et la question de la mise en valeur du patrimoine

A) les fonds patrimoniaux dans la médiathèque Louis-Aragon : histoire et présentation

1 . *Quelques traits importants de l'histoire*²

Avant la Révolution de 1789, la ville du Mans ne possédait pas de bibliothèque publique, mais dans les nombreux établissements religieux qui existaient alors dans la région, il y avait des collections importantes de manuscrits et de livres. Les fonds anciens, comme la plupart de ceux des grandes bibliothèques municipales classées de notre pays, sont constitués essentiellement par les collections confisquées aux congrégations religieuses du Mans et de sa région lors de la Révolution. Dès 1791, les premières saisies furent réunies en "dépôts littéraires" dans les locaux de trois grandes communautés religieuses dont les bibliothèques venaient d'échoir à la ville : abbayes bénédictines de Saint-Vincent et de la Couture, collège de l'Oratoire. Ces fonds initiaux furent par la suite complétés par les collections d'autres établissements religieux (Jacobins, Cordeliers, Capucins, Minimes, prêtres de la Mission) et de la Sarthe (bénédictins de Solesmes, Augustins de Beaulieu, Récollets de Château-du-Loir, etc.). Ces dépôts littéraires, transformés par la Convention en bibliothèques publiques de districts, abritaient au Mans, en 1795, environ 135 000 volumes. A partir de 1795, ces dépôts littéraires furent en partie démembrés pour constituer ou enrichir d'autres bibliothèques : création de la bibliothèque de la Société des sciences et des arts, de celles de l'évêché, du tribunal ou encore du séminaire à partir de 1806 ; prélèvements importants effectués par Prunelle, bibliothécaire de Montpellier. Durant tous les XIX^e et XX^e siècles, les collections ne cessèrent de s'accroître par des achats et des envois de l'Etat ainsi que par des dons d'auteurs et

²Ce paragraphes a beaucoup emprunté aux travaux suivants :

- L'HERMITTE, Julien, *La bibliothèque publique de la ville du Mans*, Le Mans, Marcel Graffin, 1936.
- FROGER, Rémi, "Le Mans : médiathèque Louis-Aragon" dans *Patrimoine des bibliothèques de France*, vol 8 : *Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charente*, p. 102-111.

d'éditeurs et des legs de particuliers parmi lesquels il faut citer ceux de monsieur de Montesson (1811-1869), de l'architecte Lusson (1794-1864), du géologue Albert Guillier (1839-1885), du docteur Etoc-Demazy (1806-1893), médecin-chef de l'asile d'aliénés, et de l'archéologue Robert Triger (1856-1925). Récemment, la bibliothèque enrichit ses collections musicales grâce au legs du musicologue et organiste Norbert Dufourcq (1901-1990) qui a offert non seulement sa correspondance, mais également deux partitions imprimées de Lully et un précieux recueil pour clavecin de Couperin.

En 1798, les trois dépôts littéraires initiaux furent réunis pour former une seule entité dans les locaux de l'abbaye de la Couture qui venait d'être affectée aux services départementaux. La bibliothèque resta dans ces bâtiments jusqu'en 1935, date à laquelle elle fut transférée dans les anciens locaux administratifs d'une usine de fonderie, située rue Gambetta au Mans, où elle demeura jusqu'en 1988. Cette année 1988 est importante dans l'histoire de la bibliothèque car elle est celle où elle déménagea dans les nouveaux locaux qu'elle occupe encore aujourd'hui. De Bibliothèque municipale, elle se transformait en médiathèque Louis-Aragon. En construisant ce bâtiment, la municipalité avait fait délibérément le choix de la lecture publique dans sa politique culturelle comme l'indique très clairement le changement d'appellation de l'établissement. Comme la bibliothèque était inscrite sur la liste des bibliothèques municipales classées depuis 1965, les collections patrimoniales trouvaient tout naturellement leur place dans les nouveaux locaux. Mais que devait être la réalité du traitement et de la valorisation des collections patrimoniales dans un établissement qui avait incontestablement fait le choix d'une politique de développement de lecture publique ?

2. Les collections du fonds patrimonial

Comme dans beaucoup d'autres bibliothèques municipales, la richesse des fonds patrimoniaux dépend surtout de celle des bibliothèques des établissements religieux et des émigrés qui ont été saisies à la Révolution. Une grande tradition d'érudition, de science et de recherche savante dans beaucoup de domaines de la connaissance a depuis toujours caractérisé la vie monastique. Elle devait puiser sa source dans la lecture quotidienne et les bibliothèques d'établissements conventuels à la veille de la Révolution étaient le reflet d'une connaissance livresque accumulée au cours des siècles. Dans la Sarthe, cette tradition

était très respectée. La maison la plus riche était l'abbaye de Saint-Vincent appartenant aux bénédictins de Saint-Maur. A elle seule, cette abbaye possédait 25 000 ouvrages, dont le catalogue se constituait de 11 volumes manuscrits grand in-folio conservés à la médiathèque. Il faut aussi signaler d'autres grandes bibliothèques d'établissements religieux : abbaye Saint-Pierre de la Couture (17 800 ouvrages), collège tenu par les pères de l'Oratoire (5 500 ouvrages) ou encore le couvent de la Mission. Une telle abondance de volumes confisqués, que conforta une habile politique d'acquisition menée par les premiers bibliothécaires en charge des dépôts littéraires, explique la réelle importance des fonds anciens de la médiathèque aujourd'hui. Détaillons ces collections :

- Environ 700 manuscrits (IX^e-XIX^e siècle) parmi lesquels il faut réellement dégager quelques chefs-d'oeuvre bibliophiliques :

* **Sacramentaire à l'usage de l'Eglise du Mans** (Ms 77), le plus ancien manuscrit de la médiathèque. Ce sacramentaire manuscrit, réalisé par l'atelier de copie de l'abbaye de Saint-Amand près de Valenciennes, fut offert, vers 851, par Charles Chauve à l'évêque du Mans, Aldric³.

* **Vie des saints** (Ms 227). Ce manuscrit est issu vers la fin du XI^e siècle du scriptorium qui était en activité au Mans à l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre de la Couture, pendant la seconde moitié du XI^e siècle et la première moitié du XII^e siècle⁴.

* **Histoire naturelle de Pline** (Ms 263). Ce manuscrit provient de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans où il était recensé en 1698⁵.

* **Missel à l'usage de Nantes** (Ms 223). Ce manuscrit, considéré comme le plus beau manuscrit de la médiathèque, fut acquis par échange en 1802 grâce à la sagacité de Pierre Renouard, premier bibliothécaire. Il est un chef-d'oeuvre de l'enluminure nantaise de la fin du Moyen-Age⁶.

- Environ 400 incunables ou post-incunables⁷.

- Le reste du fonds ancien constitué d'édition du XVI^e au XIX^e siècle concernant la Théologie, les Belles-lettres, l'Histoire, les Sciences et Arts peut être estimé si l'on se réfère

³ Cf. pièce annexe n°II, a.

⁴ Cf. pièce annexe n°II, b.

⁵ Cf. pièce annexe n°II, c.

⁶ Cf. pièce annexe n°II, d.

⁷ Parmi ceux-ci, citons le missel à l'usage de l'Eglise du Mans imprimé en 1531, à Paris, chez Jean Petit. Ce précieux ouvrage contient deux splendides illustrations en couleurs à pleine page qui précèdent le Canon de la Messe (Cf. pièce annexe n°II, e).

aux notices des catalogues imprimés à environ 37 000 références recensées aujourd'hui. Nous verrons par la suite qu'il faut affiner cette estimation à la hausse⁸. Si l'on décide de suivre le mode d'évaluation indiqué par l'abbé Grégoire à la révolution attribuant 3 volumes pour chaque ouvrage, on peut estimer que les magasins du fonds ancien contiennent sensiblement 115 000 volumes.

Le fonds "Maine" participe pour une grande partie à la richesse de ces collections avec plus de 10 000 documents anciens et modernes relatifs à l'histoire civile et religieuse, à la littérature, à l'archéologie et aux arts relatifs à l'ancienne province du Maine.

B) L'accès aux collections patrimoniales de la médiathèque du Mans

1. Les catalogues des fonds anciens

Sans aucun doute, dans la valorisation du patrimoine écrit d'une bibliothèque, la connaissance des collections au travers des catalogues reste essentielle. Outre leur recensement, ils offrent un accès rapide aux documents recherchés. Au Mans, l'entreprise de catalogage et d'édition de catalogues a été réalisée dans la seconde moitié du siècle dernier, comme dans beaucoup de villes françaises qui commençaient à prendre la mesure de l'exceptionnelle richesse qu'elles devaient faire connaître.

Détail des catalogues imprimés de la médiathèque du Mans

Titre du volume	Année d'édition	Nombre de notices
Sciences et art	1879	4 495
Théologie	1879	5 190
Belles lettres	1880	3 837
Jurisprudence	1881	3 036

⁸. cf p. 57.

Titre du volume	Année d'édition	Nombre de notices
Histoire	1883-1884	7 971
Province du Maine	1891-1892	2 630
1 ^{er} supplément	1892	2 485
bibliothèque de M. Albert Guillier	1892	240
2 ^e supplément	1895	1 861
2 ^e supplément Province du Maine ⁹	1895	114
fonds Etoc-Demazy	1895	441
3 ^e supplément	1909	4 341
3 ^e supplément Province du Maine	1909	586
Total		37 227

Entre 1879 et 1909, près de 13 catalogues imprimés ont été édités. A partir de 1892, les pages de titre des différents ouvrages recensant les collections attribuent l'ensemble de l'oeuvre à Fénelon Guérin, alors "conservateur en chef de la bibliothèque, ancien professeur de l'Université, officier de l'instruction publique".

C'est parce que ces catalogues sont pour les chercheurs du fonds patrimonial pratiquement le seul accès pour trouver le document qu'ils désirent, qu'il nous faut nous interroger sur leur réalisation au siècle dernier et sur leur réelle pertinence comme instrument de recherche de pointe aujourd'hui. Lorsqu'il s'agit d'aborder les conditions de leur mise en oeuvre, nous ne possédons malheureusement que trop peu de renseignements. En particulier, aucun volume n'a été précédé d'une préface ou d'un avant-propos qui aurait éclairé le travail du conservateur chargé d'un tel projet. Lorsque l'on consulte de tels textes dans les catalogues d'autres bibliothèques municipales publiés à la même époque, on se

⁹ Cela peut paraître étonnant mais il n'y a jamais eu de 1^{er} supplément pour le catalogage des livres de la Province du Maine.

rend compte de leur grande utilité¹⁰. Comment expliquer ici, en effet, la production de plusieurs suppléments pour les collections générales comme pour celle de la Province du Maine ? Ces réalisations sont d'autant plus surprenantes que l'on retrouve, dans ces divers suppléments, des livres qui ont la même provenance (les ex-libris des établissements religieux où ont été saisis les livres à la Révolution, l'attestent). On a du mal ainsi à croire que ce soit l'arrivée successive de bibliothèques particulières au cours de l'entreprise de catalogage qui justifie ces suppléments. Alors pourquoi des livres ayant la même provenance que d'autres déjà recensés ont-ils été catalogués plus tard ? M. Fénelon Guérin ne nous a pas livré la réponse à une telle interrogation.

Toujours est-il que la multiplicité de ces catalogues et surtout de leurs suppléments présente un inconvénient certain pour le chercheur d'aujourd'hui, obligé de compulser plusieurs volumes différents pour retrouver des références bibliographiques concernant leurs études. Le risque est important aussi, pour une personne peu habituée aux recherches bibliographiques, de négliger malencontreusement des références fort intéressantes pour son sujet. En fait, il est ardu d'utiliser ces catalogues comme outils de recherche bibliographiques (je pense ici aux étudiants abordant un sujet). Des tables des matières auteurs sont présentes à la fin de chaque volume et c'est un avantage appréciable pour les lecteurs. Il faut toutefois nuancer leur intérêt. En effet, des sondages personnels effectués dans les rayons des magasins des fonds anciens révèlent que tous les auteurs ne sont pas présents dans ces index, en particuliers les traducteurs, les compilateurs et autres annotateurs (ceux qu'Emile Péhant nomme, non sans humour, "toute la bande des frelons littéraires qui vivent du miel des autres"¹¹). En fait, ces catalogues deviennent des instruments de recherche fort intéressants et plus précis pour les lecteurs qui maîtrisent bien la classification de Brunet, modèle qui a inspiré l'ordonnancement des notices recensées dans les volumes. C'est en quelque sorte une recherche matière déguisée. Faut-il

¹⁰. Je voudrais citer ici, en particulier et pour rester dans la région des Pays de la Loire, l'admirable avant-propos, rédigé par Emile Péhant, conservateur à Nantes, qui figure au seuil du premier volume du catalogue méthodique de la bibliothèque publique de la ville de Nantes. Ce texte plein d'humour et de maîtrise, retrace avec précision toutes les idées majeures qui ont présidé à une telle entreprise et également les multiples difficultés rencontrées.

¹¹. PEHANT, Emile, *catalogue méthodique de la bibliothèque publique de la ville de Nantes*, premier volume, avant-propos, p. XVIII. Lors de mon stage dans la médiathèque, j'ai travaillé sur le fonds du séminaire, et je peux citer comme exemple des carences que j'ai trouvées dans les index, celles du volume théologie. Ainsi, on trouve dans les rayons des magasins du fonds ancien, tous les commentaires de l'Écriture Sainte par Cornelius a Lapide. Dans la table des matières, il n'est pas fait mention de ce théologien jésuite du XVII^e siècle, alors que dans le corps du catalogue, ses œuvres sont bien mentionnées.

alors dans l'état actuel des choses, avec de tels catalogues, envisager une initiation à la classification de Brunet pour viser à une plus grande autonomie des lecteurs ?

Les manuscrits de la bibliothèque, qui sont tous conservés dans la réserve de la médiathèque, ont quant à eux été recensés dans la grande entreprise nationale de catalogages des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Le catalogue qui les concerne est donc identique à celui que l'on retrouve dans tous les fonds anciens des bibliothèques françaises. On le retrouve dans le tome XX du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques* imprimé à Paris en 1893. En revanche, pour ce qui concerne les autres éléments du patrimoine graphique de la bibliothèque, je pense plus particulièrement aux estampes et aux cartes, aucun état descriptif de ce qui est conservé ne peut être jusqu'ici dégagé. Aucun inventaire ne peut faire état de la quantité et de l'importance, en particulier sur le plan local, des cartes et des estampes qui seraient susceptibles d'intéresser de nombreux chercheurs manceaux.

Il existe aussi dans la salle de lecture divers fichiers mis à la disposition des lecteurs :

- un fichier auteur et matière des acquisitions modernes depuis 1909 qui n'ont pas été informatisées. D'après le personnel de la section, ces fichiers en particulier celui matière, sont trop succincts pour servir utilement les chercheurs. Ils sont une première base de localisation.

- un fichier auteur et matière pour les acquisitions modernes depuis 1909 des ouvrages concernant le fonds Maine.

- un fichier du fonds auto-moto. Il faut savoir en effet que la Bibliothèque municipale, du fait de son contexte dans le domaine (circuit des 24 heures, usines Renault) possède un très beau fonds auto-moto alimenté régulièrement par le dépôt légal national imprimeur pour le sujet.

- un fichier de tous les périodiques morts ou vivants conservés dans l'établissement.

2. Les documents achetés récemment incorporés au catalogue informatisé

Il arrive que certains lecteurs qui consultent, sur les terminaux informatiques, l'OPAC de la médiathèque pour trouver la cote d'un livre, découvrent que ce qu'ils recherchent se trouve dans le fonds "recherche et patrimoine". Cette réponse informatique signifie qu'ils

doivent consulter ce livre dans la salle du fonds patrimonial car en fait il est conservé dans les magasins de cette section. L'OPAC précise aussi le statut du livre, en particulier, s'il est empruntable. Que dénote cette entrée dans la catalogue informatique de livres conservés dans la section "recherche et patrimoine"?

En fait dans la politique d'acquisition de l'établissement, surtout depuis les changements opérés depuis le début de cette année, une partie du budget consacré aux achats, est réservée aux enrichissements patrimoniaux. Il ne s'agit pas des acquisitions de documents précieux, rares ou anciens, dont parle Pierre Guinard dans son article sur les pratiques patrimoniales de la bibliothèque de Lyon, lorsqu'il aborde le sujet¹². Ces acquisitions là sont traitées sur une ligne budgétaire à part au Mans. En réalité, cela concerne les livres de la production éditoriale contemporaine auxquels on attribue dès leur achat une vocation patrimoniale pour les générations futures. Ces livres subissent le même sort que les documents conservés dans les magasins du fonds ancien, à ceci près que leur notice est informatique. Il est vrai aussi que comme ces livres ont une vocation patrimoniale, ils sont traités par le personnel de la section qui a choisi un niveau de catalogage plus poussé que celui qui est pratiqué dans la section de lecture publique adulte (LPA). En aucun cas, ces ouvrages ne sont exposés dans les rayons en libre accès de la LPA. Depuis peu, ils sont mis, pendant quelques temps, à la disposition des lecteurs qui fréquentent le fonds "recherche et patrimoine" sur un rayon consacré aux acquisitions récentes.

Le changement essentiel dans la politique d'acquisition de la médiathèque a consisté à dégager de grands domaines d'acquisitions (romans, histoire, sciences et techniques, musiques, littérature, etc.) avec un responsable pour diriger un groupe de sélection. Dans chaque domaine, des achats de livres pour la section "recherche et patrimoine" doivent être effectués. Concrètement, lorsque l'on détaille les rayonnages des magasins contenant les documents achetés récemment pour cette section, on se rend compte que ce sont essentiellement les domaines de l'histoire, de l'art et à moindre échelle celui de la littérature. Bien sûr, d'autres domaines sont automatiquement représentés en particulier le fonds local et le fonds auto-moto. Par ailleurs, ce sont aussi des ouvrages de recherche très spécialisés, concernant un public cultivé et universitaire.

¹². GUINARD, Pierre, "Pratiques patrimoniales de la bibliothèque municipale de Lyon", dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 41, n°3, 1996, p. 38.

Les personnes chargées du service public dans la section patrimoniale déclarent que l'informatisation des notices de ces livres, les a fait connaître d'un nombre plus important de lecteurs qui n'ont pas hésité à faire la démarche de se rendre dans la salle de lecture de la section pour y réclamer les ouvrages qui les intéressaient. Il n'y a que là que ces ouvrages étaient consultables car ils concernent sans aucun doute l'option recherche qui a été choisie pour la section jusque dans sa titulature.

C) Le fonds du séminaire

Un événement important du début du siècle eut de sérieuses conséquences pour l'enrichissement des fonds anciens de nombreuses bibliothèques françaises : ce fut la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905. En effet, à cette occasion, de nombreuses bibliothèques ecclésiastiques qui occupaient les séminaires et les évêchés de chaque diocèse furent saisies par les autorités de l'Etat pour gagner les magasins des bibliothèques municipales des villes épiscopales. Beaucoup des conservateurs qui ont participé à la rédaction des articles concernant les fonds dont ils ont la charge dans les différents volumes de la collection *Patrimoine des bibliothèques de France* font état de cet événement : ainsi, Angers¹³, Rodez¹⁴, Nancy¹⁵ ou encore Limoges¹⁶. Au Mans, il en fut de même et en 1905, les livres qui constituaient la bibliothèque du grand séminaire furent saisis par l'Etat et remis à la municipalité.

¹³. *Patrimoine des bibliothèques de France*, vol. 8, *Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charente*, p. 25, article sur la bibliothèque municipale d'Angers : A Angers, pourtant, les collections du séminaire n'accrurent pas celles de la bibliothèque municipale. Louis Torchet : "les confiscations consécutives aux lois de séparation de 1905 n'ont pas accru les collections municipales. Refusé par la ville, le dépôt est allé enrichir les fonds de la bibliothèque universitaire de Rennes."

¹⁴. *ibid.*, vol. 7, *Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées* : article sur la médiathèque de Rodez par Nicole Lançon, p. 210 : "Les lois de séparation des Eglises et de l'Etat, au début du siècle, ont permis à la bibliothèque de s'enrichir de 13. 000 livres provenant du séminaire de Rodez."

¹⁵. *ibid.*, vol. 3, *Champagne-Ardenne, Lorraine* : article sur la Bibliothèque municipale de Nancy par Catherine Bénédic, p. 88.

¹⁶. *ibid.*, vol. 10, *Centre, Limousin* : article sur la Bibliothèque municipale de Limoges par Pierre Champagne, p. 84 : "En 1907, après la séparation des Eglises et de l'Etat, arrivèrent 25. 000 volumes ou fascicules de périodiques principalement religieux provenant de la bibliothèque des professeurs du grand séminaire de Limoges".

Le 18 août 1979, dans un article paru dans les colonnes d'*Ouest France* à propos de la fermeture momentanée durant le mois d'août de la bibliothèque, alors située rue Gambetta, pour cause de rangement, un conservateur d'alors, monsieur Moisy évoquait ce fonds du séminaire : "Pour faire de la place, l'ensemble des livres du séminaire, toujours ceux saisis lors des confiscations du début du siècle vont trouver asile dans les sous-sols de l'ancienne Sécurité Sociale. Des livres pratiquement sans valeur et qui plus est, cette collection n'a jamais fait l'objet d'un catalogage donc elle est inutilisable"¹⁷. Sans hésiter on peut affirmer que ce conservateur avait à la fois tort et raison dans ses affirmations. Non, ce fonds du séminaire n'est pas constitué de livres sans valeur. Oui, cette collection est inutilisable car elle n'a jamais été cataloguée.

Dans le travail qui m'a été confié, à l'occasion de ce stage, en dehors du travail pour le mémoire, je devais commencer le catalogage de ce fonds séminaire. Je me suis intéressé aux livres au format in-folio concernant la théologie. Ce travail a été pour moi fort intéressant et instructif. Je crois que l'on peut dire en fait que ce fonds du séminaire ne doit pas être traité à part comme le seraient d'autres collections tels les legs Dufourcq ou Lusson, mais bien réintégrer le fonds ancien, dont il est à mon avis, une partie constituante. Plusieurs observations me permettent d'affirmer cela. L'étude des ex-libris se révèle pour l'occasion précieuse. En effet, on retrouve les mêmes marques de provenance sur les pages liminaires des livres de ce fonds que sur celles des livres du fonds ancien déjà catalogués, essentiellement des ex-libris des bibliothèques d'établissement religieux présents dans le Maine sous l'Ancien Régime (Monastères de Saint-Vincent du Mans, de Saint-Pierre de la Couture au Mans, de Notre-Dame de Beaulieu au Mans, de Notre-Dame d'Evron dans la Mayenne, etc.). Bien plus, les livres ont été choisis pour constituer ce fonds du séminaire sans attacher une quelconque importance à leur provenance, si bien que l'on ne retrouve pas un ou deux uniques ex-libris mais toute la variété des ex-libris que l'on peut croiser dans le fonds ancien de la Bibliothèque municipale. On peut donc en conclure que les livres des deux fonds ont tous été réunis un jour, certainement lors des saisies révolutionnaires. Autre indice fort intéressant. Lorsque l'on ouvre le catalogue imprimé du fonds ancien, dans la section théologie, on ne retrouve aucune mention des livres de théologiens célèbres, saint Thomas d'Aquin par exemple. Le premier catalogage des in-folio que j'ai entrepris, m'a permis de retrouver de nombreux livres de ce théologien et de bien d'autres non répertoriés

¹⁷. *Ouest France*, 18 août 1979, p 9, "la bibliothèque municipale fermée pour cause... d'embouteillage".

dans le fonds ancien de la médiathèque. Ce qui finalement est fort logique si l'on considère que cette bibliothèque était celle d'un séminaire. Ceux qui l'ont créée en 1806, lors de la réouverture du séminaire, ont choisi les livres des auteurs qui étaient le plus enseignés dans un tel établissement religieux. Sans aucun doute, ceux qui au début du XIX^e siècle, ont constitué cette bibliothèque du séminaire, se sont servis dans les 135 000 volumes des dépôts littéraires où les saisies révolutionnaires avaient entreposées, parmi les livres qui devaient former les fonds de la Bibliothèque municipale.

Depuis la confiscation de 1905, les ouvrages de ce fonds ont été conservés d'abord dans un hangar à l'ancien dépôt des Archives départementales (abbaye Saint-Vincent), puis dans le local de l'ancienne Bibliothèque municipale rue Gambetta en 1933/34, puis déménagés en 1979 dans les sous-sols de la Sécurité Sociale pour enfin aboutir en 1988 dans les magasins du fonds anciens de l'actuelle médiathèque. Lors de tous ces déménagements, les livres ont beaucoup souffert et n'ont jamais fait l'objet ni d'un classement, ni d'un catalogage.

La travail et l'étude que suscite ce fonds du séminaire ne seront pas complets, si le personnel du fonds patrimonial ne développe pas des relations plus étroites avec la bibliothèque diocésaine de la Sarthe, qui se trouve au Centre de l'Etoile dans la ville du Mans. En effet, Louis Torchet, ancien conservateur du fonds patrimonial au Mans, l'avait pressenti lorsqu'il avait rédigé l'article concernant cette bibliothèque diocésaine dans le catalogue des incunables concernant les Pays de la Loire : tous les livres n'ont pas été rendus en 1905 lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat¹⁸. Mon travail entamé sur la catalogage des livres de théologie au format in-folio du fonds du séminaire, ainsi qu'une visite personnelle à la bibliothèque diocésaine, m'ont convaincu de la véracité des propos de Louis Torchet. En voici deux exemples. J'ai retrouvé à la bibliothèque diocésaine des livres qui portaient l'ex-libris de l'ancien monastère bénédictin d'Evron, situé dans la Mayenne. En toute certitude, on peut affirmer que ces livres ont été confisqués dans ce monastère mayennais à la Révolution et qu'ils ont fait partie des livres prêtés en 1806 au séminaire renaissant pour constituer sa bibliothèque (on retrouve d'ailleurs dans le fonds du séminaire de la médiathèque beaucoup de livres portant cet ex-libris). D'autre part, j'ai

¹⁸ TORCHET, Louis, *Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France*, vol. V, *bibliothèques de la Région des Pays de la Loire*, Bordeaux, 1993, p. 331-334.

catalogué dans le fonds du séminaire une édition de la bible polyglotte de Walton imprimée à Londres en 1657 en 6 volumes¹⁹. Or, il se trouve que la médiathèque ne possède pas le premier volume de cette bible, mais indice intéressant, les autres volumes portaient chacun un ex-libris peu courant : *Canoniae domus Aprensis*. J'ai retrouvé à la bibliothèque de l'Etoile, le premier volume avec le même ex-libris. Il ne s'agit pas ici de dénoncer un détournement volontaire ou involontaire commis au début du siècle, mais plutôt de mettre en valeur une certaine complémentarité des collections conservées par ces deux bibliothèques de la même ville et d'envisager une coopération plus étroite surtout lorsque sera prise de façon ferme et définitive la décision de cataloguer l'ancienne bibliothèque du séminaire au XIX^e siècle. Les ouvrages qui manqueront ici se trouveront peut-être là, surtout pour des matières telles que la théologie, la philosophie ou l'histoire.

D) Les animations à caractère patrimonial de la médiathèque

La politique d'animation est très soutenue à la médiathèque du Mans. La lecture attentive du bulletin trimestriel édité par la ville du Mans, *A l'affiche*, qui recense tous les événements culturels se déroulant dans la capitale du Maine, montre que durant les dernières années, des sujets aussi nombreux que divers ont fait l'objet d'une exposition, d'une conférence ou même de spectacles fort intéressants. Voici quelques exemples, parmi tant d'autres :

- du 4 juillet au 5 septembre 1992 : "soyons sport", à l'heure des jeux olympiques la médiathèque organisait une animation autour du sport.
- du 19 janvier au 13 mars 1993 : "les mille et une bulle ou l'Orient imaginaire en B.D."
- du 8 avril au 1^{er} juin 1994 : "face de rats", animation conçue essentiellement pour les enfants qui faisait découvrir le rat sous tous ses aspects.
- juin-juillet 1994 : "hommage à Brigitte Richter", ancienne directrice de la médiathèque, qui avait marqué le paysage des bibliothèques sarthoises.
- du 29 octobre au 19 novembre 1994 : "femme du Tiers-Monde".
- du 2 février au 11 mars 1995 : "la viole de gambe".
- 13 octobre 1995 : rencontre et lecture publique avec Bernard Noël, poète.

¹⁹. *Biblia polyglotta, complectentia textus originales hebraicos, ...opus totum edidit Brianus WALTONUS.* - Londini, Th. Roycroft, 1657, 6 vol.

Où se situe l'animation patrimoniale dans cette politique soutenue d'ouverture de la médiathèque aux sujets les plus variés ?

Même si, comme le précise Jean Goasguen²⁰, les expositions ne sont pas un très bon moyen de conserver les livres, elles apparaissent pour les bibliothèques municipales classées, comme un devoir dans la mesure où elles font connaître à la collectivité les trésors et les richesses bibliophiliques qu'elles recèlent dans leurs magasins. Cette présentation des documents anciens et rares, en particuliers les acquisitions récentes de la bibliothèque, offre à un large public la découverte souvent émerveillée et curieuse de documents qui sont d'ordinaire l'apanage de rares personnes qui sont accréditées à les manier : personnel de la section ancienne, chercheurs. C'est l'esprit qui doit présider à toute exposition patrimoniale dans une bibliothèque.

Depuis son arrivée en 1988, dans ses nouveaux bâtiments, la médiathèque a organisé deux grandes manifestations autour de son patrimoine. Le plus grand événement reste, sans aucun doute, l'exposition réalisée, dans les locaux de la médiathèque, du 15 octobre au 7 décembre 1991 nommée *Richesses du patrimoine écrit*. Cette manifestation culturelle du fonds patrimonial de la médiathèque reste dans l'esprit de tous (conservateurs, personnel de la bibliothèque, élus culturels rencontrés) une grande réussite. En effet, à cette occasion, beaucoup des plus pièces bibliophiliques conservées dans la réserve, avaient été sorties, l'espace de deux mois, pour satisfaire l'esprit de curiosité artistique et intellectuelle des Manceaux. Pour cet événement qui avait été préparé pendant près de neuf mois, le personnel de la section, avait tout mis en oeuvre pour mettre en valeur les documents exposés. En effet, la rédaction soignée et particulièrement élaborée d'un catalogue imprimé²¹ par la municipalité, a permis aux visiteurs qui avaient été intéressés par les livres, de conserver une trace de ce qu'ils avaient appris et admiré. Et, en cherchant un peu plus dans les archives du fonds patrimonial, j'ai découvert tout un matériel pédagogique qui accompagnait les visites réalisées chaque semaine, les mercredis et samedis à 15 heures.

²⁰ GOASGUEN, Jean, "Les Expositions" dans *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*, Villeurbanne, Presses de l'E.N.S.B., 1983, p. 217-223.

²¹ On découvre dans ce catalogue, un historique de la formation des collections avec en particulier la provenance des livres, la reproduction des plus belles pages et reliures des documents anciens conservés dans le fonds avec une explication développée sur le manuscrit ou le livre exposé et enfin un glossaire contenant tout les termes essentiels pour une connaissance plus technique du livre ancien.

Un travail très intéressant avait été fourni sur l'évolution de l'enluminure française au moyen âge (il pouvait être remis à ceux des visiteurs qui en manifestaient l'envie), et un exposé rédigé avec précision et force détails sur les différents documents exposés, devait soutenir les explications de ceux qui menaient les diverses visites. Par ailleurs, des panneaux encadrant les vitrines d'exposition, rédigés pour l'occasion, offraient au visiteur un apport technique fort précis autour de chaque document. Dans la mémoire de ceux que j'ai interrogés, ce qui avait fait la force de cette exposition, outre la richesse des livres exposés, c'était son souci de valorisation et d'explication et son côté vivant. Tout avait été fait pour que l'exposition soit connue d'une large public, même peu habitué des bibliothèques : publicité importante dans la presse locale et nationale (2 pages dans *Le Monde*), déplacement de F.R.3 Maine.

Il se trouve que pendant mon stage, la médiathèque organisait la deuxième grande exposition patrimoniale depuis son arrivée dans ces bâtiments en 1988. Durant les deux mois de l'été, dans l'espace réservé aux animations dans l'établissement, à côté du kiosque de lecture des périodiques, plusieurs vitrines présentaient des manuscrits, des incunables et des livres. Plusieurs panneaux étaient réservées à des estampes d'un architecte local qui avait fait don de ses collections à la médiathèque le siècle dernier, Lusson. Enfin d'autres panneaux, la plupart récupérés de la dernière exposition, portaient de nombreuses explications. Mais, cette fois-ci, aucun catalogue, aucune visite guidée, aucune conférence ne permettaient une plus grande mise en valeur de l'exposition. Les quelques articles parus dans la presse locale, outre les erreurs grossières commises dans la présentation des documents ("incurables" à la place d'incunable et des manuscrits copiés par saint Augustin au IX^e siècle dans un scriptorium de l'abbaye de La Couture), ne laissaient que trop peu de place à l'événement. Le sentiment général qu'a laissé dans l'esprit de beaucoup cette exposition, est celui d'une animation sans âme où le visiteur était laissé seul face au document sans beaucoup d'explication. La période choisie, celle d'une période estivale, celle des grandes vacances, celle des jeux olympiques et du Tour de France, celle du repos du corps et de l'esprit, n'était certainement pas la plus propice à la valorisation maximale du patrimoine graphique autour d'une telle exposition. Ainsi, par exemple, l'animation n'a servi à aucune classe de la ville de support pédagogique pour l'apprentissage de certaines notions. Je dirai plus tard ce que certains des habitués de la bibliothèque m'ont répondu au

cours de l'enquête lorsque j'ai évoqué avec eux cette exposition²². Ils semblent confirmer ce sentiment général.

E) La médiathèque à l'écart du CCF : un grave handicap

Lancée par le président de la République François Mitterrand, concomitamment au projet de la Bibliothèque nationale de France, l'idée de la réalisation du Catalogue collectif de France est sans doute une avancée essentielle dans la mise en valeur des fonds patrimoniaux des bibliothèques municipales françaises²³. En recensant les ouvrages les plus remarquables et les plus utiles pour la recherche, il représentera à partir du début 1998, entre autres choses, un vaste réservoir bibliographique qui permettra de localiser sur le territoire français le livre ancien (les livres retenus dans le CCF sont ceux imprimés avant 1811) tant convoité pour une étude précise. Nul doute que d'ici peu les nouveaux moyens de communication, Internet en particulier, pourront offrir aisément l'accès de ce catalogue aux chercheurs du monde entier.

La Bibliothèque de France a voulu profiter des moyens exceptionnels dégagés pour l'établissement de Tolbiac et en même temps en faire profiter les bibliothèques municipales tout en affirmant une politique de mise en réseau. Très vite, on s'est rendu compte que c'était sur les fonds anciens qu'il fallait faire porter les efforts, parce que divers rapports avaient montré qu'ils étaient peu connus et qu'il fallait les valoriser. En outre, ces fonds appartiennent tous en majeure partie à l'Etat, argument essentiel dans les négociations avec les municipalités. Dans son article qui détaille les premières conclusions de l'entreprise, Georges Perrin, chargé dès l'origine du projet, nous révèle que 38 établissements ont été concernés par cette opération. Finalement c'est plus de 2,5 millions de notices qui ont pu être gratuitement rétroconverties.

Dès le début de la mise en oeuvre du projet, en 1991, la médiathèque du Mans avait été retenue parmi les établissements qui par la richesse et l'originalité de leurs collections

²². cf. p. 40-41

²³ . PERRIN, Georges, "La conversion rétrospective des catalogues des bibliothèques municipales : chronique d'une modernisation et esquisse d'un bilan" dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 41, 1996, n°3, p. 15-19.

devaient voir les notices de leurs fonds anciens être rétroconverties²⁴. Bien plus, lors d'une conversation téléphonique que j'ai eue avec lui²⁵, Georges Perrin m'a affirmé que le Mans devait faire partie de la deuxième campagne réalisée entre octobre 1993 et juin 1995. Malheureusement la malchance s'est abattue sur le projet mançais. En effet, le décès de la directrice de la médiathèque, Madame Richter, en décembre 1991, priva l'établissement de direction. Or, c'est à cette époque que la convention entre la Bibliothèque de France et la médiathèque devait être définie et signée. Les personnes chargées du projet, ne rencontrant plus à la médiathèque d'interlocuteur qualifié pour encadrer l'opération sur la bibliothèque, abandonnèrent ainsi l'entreprise. Pour la BNF, un calendrier précis pour le déroulement des différentes phases du projet avait été défini au niveau de chaque bibliothèque et il était important de le respecter. Au Mans, le risque était trop grand de voir l'opération prendre du retard. Il est vrai aussi, que d'après les diverses personnes que j'ai contactées à la BNF, ni la municipalité, ni l'équipe chargée de l'interim de la direction à la médiathèque, ne firent preuve d'un enthousiasme, d'un engouement et d'une volonté suffisants pour surmonter ce coup du sort et poursuivre malgré tout l'entreprise. Peut-être n'avait-on pas alors réalisé ni le formidable outil de rayonnement et de valorisation patrimoniale que représentait ce catalogue collectif national, ni l'opportunité qui était alors offerte à la médiathèque de voir son fonds ancien informatisé gratuitement.

Le handicap sur le plan patrimonial est sérieux, car en n'étant pas intégrée à ce projet, la bibliothèque s'est coupée d'une vaste entreprise menée à l'échelon national. A une époque où la politique de mise en réseau des bibliothèques est prônée jusqu'au sommet du ministère de la culture²⁶, la médiathèque n'a pas profité de ce biais du Catalogue collectif de France pour entrer de plein pied dans cette logique. Le préjudice financier est aussi de taille. Aucune municipalité dont on a rétroconverti les fonds anciens n'a été obligée de verser le moindre centime pour voir l'opération menée à bien. Par ailleurs, le travail qui eût été nécessaire pour permettre la rétroconversion des notices, eût permis un récolement

²⁴ Une lettre, datée du 18 avril 1991, adressée au maire du Mans par le ministre de la culture, Jacques Lang et le secrétaire d'Etat chargé aux grands travaux, Emile Biasini, retrouvée dans les archives de la médiathèque, l'atteste.

²⁵ Le 17 septembre 1996.

²⁶ Allocution de Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, lors du congrès de l'ABF, vendredi 7 juin 1996 à 9h45 dans *Lettres*, n° 60, septembre 1996, p. 10-12. "Monsieur le directeur du livre et de la lecture, et Monsieur le président de la BNF, je vous demande devant les congressistes de l'ABF d'accentuer encore la politique du réseau de la BNF. Elle doit naturellement passer par la réalisation du catalogue collectif de France et le partage des acquisitions".

sérieux et une connaissance nouvelle et approfondie des collections entreposées dans les magasins, en particulier sur le plan quantitatif. Georges Perrin montre très bien que la première campagne de rétroconversion pour six grandes bibliothèques provinciales a mis en évidence une surestimation flagrante des fonds anciens de ces établissements²⁷. Outre cette connaissance renouvelée des fonds, l'opération eût de fait réalisé une unification nécessaire des catalogues. Comme nous l'avons montré précédemment la multiplication des outils bibliographiques locaux rend les recherches dans les collections ardues et surtout présente la possibilité malencontreuse d'oublier des références dans l'approche bibliographique d'un sujet. L'incorporation dans la base informatique de la médiathèque des notices rétroconverties réglait en grande partie ce problème, tout en posant de nouvelles questions. Enfin, le handicap apparaît aussi réellement sur le plan scientifique. En ne rejoignant pas le projet, le fonds patrimonial s'est coupé en partie de la communauté internationale des chercheurs qui bientôt aura accès à cet outil. N'oublions pas que la ville du Mans n'est qu'à une heure en T.G.V. de Paris. Cette situation géographique offre peut-être une perspective intéressante à certains chercheurs, préférant à la capitale et ses longues files d'attente pour obtenir un document, la convivialité, la disponibilité et la tranquillité d'un fonds ancien de province. Encore faut-il pour eux localiser dans la médiathèque du Mans, les livres anciens dont ils ont besoin pour leurs recherches !

F) Les relations avec l'agence régionale des métiers du livre et de la lecture des Pays de la Loire (ARMELL)

Peu de temps après la mise en place de la décentralisation, les professionnels des bibliothèques ont très vite ressenti le besoin de coopérer à l'échelle des régions. Et s'il y a un domaine où la coopération régionale peut jouer un grand rôle, c'est bien celui de la mise en valeur des fonds patrimoniaux des établissements localisés dans ces vastes circonscriptions administratives. Le *Bulletin des bibliothèques de France* paru cette année et consacré au patrimoine des bibliothèques, porte un éclairage particulier sur cette réalité en présentant deux exemples concrets de cette coopération dans deux régions de France : la

²⁷ PERRIN, Georges, *op. cit.*, p. 17. Pour ces six bibliothèques, 343 340 unités bibliographiques ont été saisies c'est-à-dire 42,51 % du nombre que laissaient espérer les statistiques officielles.

Basse-Normandie et la région Centre²⁸. Pour la première de ces régions, il s'agit de la réalisation d'un catalogue collectif sur CD-Rom des fonds anciens et locaux des bibliothèques de Basse-Normandie. Dès la fin 1996, on doit voir apparaître sur le marché les premiers CD-Rom contenant près de 100 000 notices de livres conservés dans une vingtaine d'établissements de la région. C'est la mise en route d'un tel projet qui a certainement permis à l'Agence CORAIL (Coopération régionale pour l'animation et l'information dans le domaine du livre en Basse-Normandie) de solliciter la BNF pour la rétroconversion des catalogues des fonds anciens de six bibliothèques municipales importantes sur le plan patrimonial mais modestes de taille (Alençon, Bayeux, Caen, Coutance, Cherbourg et Valogne). L'autre exemple est celui d'AGIR (Agence régionale pour le livre et les médias de la région Centre) qui a toujours affirmé sa vocation patrimoniale de diverses manières : création d'un fonds de restauration de 600 000 F, l'exposition *Naissance et renaissance du patrimoine écrit*, le catalogue collectif des cartes et plans. Cette agence s'est assignée depuis peu un nouvel objectif : l'inventaire, le catalogage et la mise en valeur de documents graphiques antérieurs à 1900 avec la réalisation possible d'un CD-Rom.

C'est le 14 septembre 1984, qu'est née à Nantes, l'Agence régionale de Coopération des Bibliothèques des Pays de la Loire. Dans les statuts, il était précisé que l'Association a pour objet de développer la coopération dans les domaines touchant à l'ensemble des bibliothèques à l'échelle de la région des Pays de la Loire. Parmi les principaux axes retenus pour cette action, toutes les questions touchant le patrimoine (conservation, élimination et mise valeur) furent retenues. Concrètement, dès la création, l'Assemblée générale de l'ARCOB a provoqué la constitution d'un groupe de travail Patrimoine et dans le premier numéro du bulletin de l'association cette commission dégagait ses premières priorités²⁹. En 1991, l'association a modifié ses statuts pour s'ouvrir à tous les métiers ce qui explique le nouvel acronyme qui la distingue depuis : l'ARMELL (Agence Régionale des METiers du Livre et de la Lecture des Pays de la Loire).

²⁸. DESGRANCES, Serge, "Les fonds anciens et locaux des bibliothèques de Basse-Normandie" dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. , 1996, n° 3, p. 50-53.

ERKMANOFF, Thierry, "Coopération en région Centre : principes et outils de coopérations" dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t.41 , 1996, n° 3, p. 54-56.

²⁹. ARCOB Pays de la Loire, *la lettre de l'Agence régionale de coopération des bibliothèques*, n°1, septembre 1985.

Lorsque l'on dépouille les bulletins de l'ARCOB puis de l'ARMELL, on se rend compte que l'activité du groupe Patrimoine est l'une des plus importantes de cette association de coopération régionale. Les projets lancés par ce groupe et leur mise en oeuvre furent le fruit d'une réflexion à l'échelle de la région sur le patrimoine écrit et sur sa conservation à l'échelle régionale. Ainsi, dès 1986, fut envisagé le microfilmage des périodiques parus ou ayant commencé à paraître avant 1918 (et disparus depuis) qui ont été publiés dans la région à l'exclusion des revues. Cette action permettait de suppléer les bibliothèques de la région dans le domaine de la conservation des périodiques où le coût des investissements nécessite l'organisation d'une coopération. Le microfilmage de certains types de documents (en particulier les périodiques) est la préoccupation unanime de toutes les bibliothèques pour deux raisons majeures : faciliter la communication du document et préserver les originaux qui doivent être préservés de trop nombreuses manipulations. L'atelier de microfilmage fut ouvert en 1987 à Sablé, dans un local de 50 m² prêté par la Bibliothèque nationale et le financement fut assumé à 50 % par la région et l'Etat à hauteur de 600 000 F chacun³⁰. Un bilan de l'activité de l'atelier, dressé dans *La lettre de l'ARMELL* en 1992, révélait un incontestable succès de l'entreprise : environ 500 000 vues de premières générations avaient été réalisées et des bibliothèques extérieures à la région s'adressaient à l'ARMELL pour leurs travaux de microfilmage. Il est prévu que la bibliothèque du Mans engage d'ici peu un marché de microfilmage avec cet atelier pour 70 000 vues.

Dans le domaine de la conservation des périodiques, la question s'est posée aussi dans la cadre de la région, s'il ne fallait pas envisager une élimination et des acquisitions partagées, en particulier pour les périodiques. Il semblait évident que chaque bibliothèque n'avait pas à conserver tous les périodiques qu'elle achète. Ainsi, en avril 1990, le bulletin de l'agence publiait une "liste des périodiques étudiés pour une conservation répartie". Résultat des travaux de la commission Patrimoine, cette liste envisage essentiellement les titres qui doivent être éliminés par une ou des bibliothèques de la région. En particulier, certaines bibliothèques apparaissent comme "responsables" d'un ou plusieurs titres. La durée de conservation est plus ou moins longue : soit une conservation intégrale, soit un

³⁰ BONY, Françoise, "Patrimoine écrit : la profession s'organise" dans *Livre Hebdo*, n° 47, 16/11/1987, p. 93-95.

temps donné (généralement un an) au bout duquel le titre peut être éliminé³¹. Lorsque l'on détaille ce relevé, on se rend compte que la médiathèque du Mans est responsable des quotidiens comme le *Maine libre* et *Ouest France* et des périodiques concernant le domaine de l'automobile et de la moto en corrélation avec le dépôt légal imprimeur dont elle est dépositaire. Par ailleurs, l'établissement, même s'il n'est pas responsable du titre, conserve aussi d'autres périodiques. L'intérêt de cette liste est de décrire de façon claire et précise l'action qui doit être menée à l'intérieur de la région par les bibliothèques en matière de périodiques. C'est très certainement une aide à l'élimination rationnelle de ces types de documents.

En 1991, l'ARCOB évoquait la mise en chantier d'un catalogue collectif des fonds des bibliothèques de la région. La réalisation concrète d'une telle entreprise devait être la confection du CD-Rom fonds local des bibliothèques des Pays de la Loire. La définition des documents concernés était à la fois précise sur certains points et vague sur d'autres : "ouvrages imprimés du fonds régional, à savoir les ouvrages conservés dans la région Pays de la Loire, les auteurs locaux et les éditeurs jusqu'en 1969"³². Le point le plus ambigu, à mon avis, dans cette définition était celui de la définition du fonds régional, car faut-il englober tous les ouvrages des fonds anciens des bibliothèques de la région ? Auquel cas, cela correspondrait à une conversion rétrospective de ces mêmes fonds. En fait, c'est dans cette direction de CD-Rom des fonds anciens des bibliothèques de la région des Pays de la Loire que s'est dirigé le projet. Le financement de 4 millions de francs a été réparti entre la DRAC, le Conseil régional et les cinq Conseils généraux de la région. Pour ce premier CD-Rom 150 000 notices ont été retenues. La société choisie pour exécuter le travail de saisie, la même que pour la conversion rétrospective dans le cadre du CCF, la société Jouve doit engager d'ici peu la saisie à partir des catalogues imprimés, des fichiers manuscrits et autres catalogues manuscrits de chaque établissement retenu. Le produit CD-Rom doit être fini à la fin de l'année prochaine.

Comment la bibliothèque du Mans devait-elle s'insérer dans ce projet ? En fait, initialement, Le Mans tout comme Nantes et Angers, furent des établissements considérés à part. L'ARMELL ne les a pas, en effet, englobé dans les bibliothèques dont les notices des

³¹. ARCOB Pays de la Loire, *la lettre de l'Agence régionale de coopération des bibliothèques*, n°20, avril 1990.

³². *ibid.*, n° 23, février 1991.

fonds anciens devaient faire l'objet d'une saisie rétrospective financée dans le cadre du projet. En effet, l'association considérait tout naturellement que le travail et son coût devaient être assurés par la BNF dans le cadre du CCF, ce qui fut le cas pour Nantes et Angers. Il aurait suffi tout simplement d'inclure, avec le consentement de ces bibliothèques qui participaient aussi à l'entreprise, les notices déjà saisies à la masse de celles que l'ARMELL aurait fait rétroconvertir pour les établissements de moindre importance. Car, c'est là l'une des particularités d'un tel projet : faire cohabiter des références de documents anciens conservés dans des grandes bibliothèques aux richesses déjà répertoriées en majeure partie, avec celles de plus petits établissements dont on ne connaît pas les ressources patrimoniales sur le plan graphique. Aller au coeur de la région finalement ! Un tel traitement par l'ARMELL des grandes bibliothèques de la région pour son projet de CD-Rom, met en lumière encore une fois le handicap de la mise à l'écart du CCF pour la médiathèque du Mans. Car sa situation est devenue ambiguë. Comme ses fonds anciens n'ont pas été rétroconvertis dans le cadre du CCF, la bibliothèque du Mans ne pourra pas faire partie du CD-Rom fonds ancien des Pays de la Loire comme Nantes et Angers ainsi que l'ARMELL l'avait pensé. La seule solution envisageable est une conversion rétrospective comme pour les plus petits établissements retenus dans la région. Comme le projet semble bien avancé, ainsi que l'a confirmé M. Cheneveau, responsable de l'ARMELL, il semble trop tard pour choisir une telle solution, qui n'a, semble-t-il, jamais été envisagée. De plus, la masse de notices pour la seule médiathèque du Mans est peut-être trop importante quand on sait que seulement 150 000 notices ont été retenues pour la rétroconversion³³. Apparemment, pour l'instant la médiathèque du Mans ne fait pas partie du projet CD-Rom fonds ancien des pays de la Loire. Il est dommage que l'établissement ne soit pas retenu pour ce CD-Rom car c'est mettre à l'écart une part importante du patrimoine graphique du Maine, province à l'identité prononcée dans la région des Pays de la Loire.

G) Les différentes tâches du personnel de la section "recherche et patrimoine"

Le personnel de la section "recherche et patrimoine" se compose du conservateur d'Etat, de trois assistants de conservation, d'un agent qualifié du patrimoine, d'un agent

³³. cf. p. 57.

administratif qui a demandé à rejoindre la médiathèque car motivé par un souci culturel. Il est intéressant ici de détailler quelles sont les différentes tâches de tout ce personnel pour comprendre la politique de valorisation du patrimoine graphique de la section. Je fais ici référence au travail quotidien des assistants de conservation que j'ai essentiellement côtoyés.

α L'activité à l'intérieur de la section se décompose autour de deux grands axes : le service public et le catalogage des acquisitions contemporaines de la section. Certes une assistante de conservation est chargée de s'occuper du prêt inter bibliothèques. J'ai ci-devant montré que dans la politique d'acquisition de la médiathèque, des ouvrages achetés avaient une vocation patrimoniale dès leur entrée dans la médiathèque. C'est le personnel de la section qui jusqu'ici a été chargé de gérer le traitement de ces livres (agents du patrimoine) et leur catalogage, en particulier la saisie informatique de la notice du livre. Parmi ce traitement, il faut aussi inclure tous les ouvrages qui concernent le fonds local. Il y avait lors de mon stage, un projet de catalogage commun par les assistants des sections "recherche et patrimoine" et LPA pour tous les livres achetés sans distinction de la destination finale de ces livres. Les assistants de la section patrimoniale auraient une charge de catalogage équivalente en temps à celle qu'ils avaient auparavant pour le catalogage des livres achetés à vocation patrimoniale. Il leur faut aussi traiter rétrospectivement un fonds moderne de thèses imprimées données par la Sorbonne et de livres moins récents dont on ne s'est pas encore occupé jusqu'à maintenant.

✓ L'autre grande occupation du personnel de la section est le service public dans la salle de lecture de la section assuré tour à tour et à parts horaires équivalentes par le conservateur, les assistants de conservation et les agents du patrimoine. Le temps d'ouverture de cette salle de lecture est le même que celui de la médiathèque, c'est-à-dire le mardi, mercredi, vendredi, samedi de 10 h à 19 h (le samedi 18 h) et le jeudi de 14 h à 19 h. Quels documents communique-t-on dans cette salle de lecture ? Tous les documents des fonds anciens et locaux répertoriés dans les catalogues imprimés et les fichiers mais aussi tous les périodiques que l'on ne consulte plus dans le kiosque de la section LPA. Si bien que l'on peut découvrir dans ce lieu, un lecteur consultant les volumes de l'Encyclopédie de D'Alembert et Diderot et un autre consultant les numéros de *L'Equipe* de la semaine précédente. Cette situation très précise, que j'ai eu de multiple fois l'occasion de vérifier, est fort surprenante. Car, s'il est certain que l'une des communications à une vocation patrimoniale, qui répond aux recherches précises d'un lecteur, on ne peut pas en dire autant

pour un habitué de la médiathèque qui vient vérifier dans le *Ouest France* ou *Le Maine libre* de la semaine précédente un article précis. L'une répond à une préoccupation de recherche, l'autre à une préoccupation d'information ou de loisir. Que dire des passionnés qui viennent lire à plusieurs les revues sur la moto ou automobile conservées dans les magasins de la section. En fait, se côtoient dans cette salle de nombreux lecteurs qui ne la fréquentent pas pour les mêmes motivations. Et pourtant, c'est le personnel de la section qui gère dans la salle de lecture et dans les magasins pour la communication toutes ces demandes de consultation. Une assistante de conservation chargée des statistiques de communication, m'a précisé que la mise à disposition des périodique représentait 80 % de la masse totale des communications. Il y a certainement une réflexion importante à mener sur la vocation de cette salle de lecture de la section "recherche et patrimoine", car le personnel de la section y perd un temps important pour des communications que l'on ne peut, sans prétention aucune, considérées comme patrimoniales. Ces consultations ont leur place dans une médiathèque de l'importance de celle du Mans, mais doivent-elles dépendre de la section "recherche et patrimoine" ? La réponse à une telle question doit sérieusement envisager le fait que de telles communications de documents prennent un temps important au personnel de la section qui ne se consacre pas à d'autres tâches, en particulier le traitement des livres anciens. En outre, ce sont ces communications qui justifient un temps d'ouverture si important, dont on peut réellement mettre en doute l'utilité.

H) L'enquête auprès du public et ses résultats³⁴

Depuis 1988, la médiathèque Louis-Aragon comme beaucoup d'autres établissements du même type en France a su fidéliser un public nouveau³⁵. Pour les Manceaux, le temps est fini de la bibliothèque "sanctuaire", où le contact avec le livre ancien était immédiat en entrant dans les lieux de lecture, comme c'était le cas lorsque les locaux étaient rue

³⁴. cf. pièce annexe n° I, "Résultats de l'enquête".

³⁵. GUYOTAT, Régis, "Six millions de personnes sont inscrites dans une médiathèque" et "De nouvelles maisons de la culture" dans *Le Monde*, Jeudi 24 octobre 1996, p. 9.

Gambetta. "Le temps des érudits est révolu"³⁶. Et pourtant, c'est en grande partie vers ce public nouveau qu'il faut axer la valorisation du patrimoine, qu'envers et contre tout cette Bibliothèque municipale classée se doit de toujours envisager. C'est cette connaissance renouvelée des gens qui fréquentent la médiathèque et l'idée qu'ils se font du patrimoine que l'enquête, dont je me propose maintenant d'analyser les résultats, a voulu mettre en lumière. Comment apparaît aux yeux des habitués de la médiathèque cette section "recherche et patrimoine" ? Somme toute, comment envisager une politique patrimoniale qui réponde à la politique culturelle de la ville, résumée en ces termes par Monsieur Plet, l'élu culturel que j'ai rencontré : "toucher le plus grand nombre sans misérabilisme ni élitisme, pour un enrichissement de chacun et rendre les gens meilleurs et plus libres".

1. La connaissance des personnes interrogées

L'enquête a été réalisée entièrement par moi durant les après-midi du mois de juillet et d'août sur un groupe de 100 personnes qui ont été abordées dans le vaste espace de la médiathèque réservé à la lecture publique. Certes, l'échantillon de personnes est réduit par rapport au nombre d'inscrits, mais il reflète assez bien pourtant le public rencontré dans la médiathèque à cette époque de l'année. Par ailleurs, cette enquête a été menée à une époque où il y avait dans la bibliothèque l'exposition organisée par la section "recherche et patrimoine" sur le patrimoine graphique à la médiathèque du Mans.

J'ai pensé comparer les résultats concernant les tranches d'âge, les catégories socioprofessionnelles et la fréquentation mensuelle de la médiathèque avec des données annuelles que le personnel de la médiathèque grâce au module statistique de son logiciel informatique ou l'étude des fiches d'inscription aurait pu dégager, mais on ne m'a jamais communiqué les chiffres parce que, semble-t-il, ces données n'ont pas été encore prises en compte. Concernant les tranches d'âge, on observe une répartition assez juste : la moitié de personnes interrogées sont des actifs, un tiers des étudiants et un cinquième des retraités.

³⁶. *ibid.*

Le nombre important d'étudiants dans la catégorie socioprofessionnelle (29 %) s'explique par une fréquentation importante de la médiathèque par ce type de public. Aucun agriculteur ni artisan n'a pu être interrogé. Il faut dire que l'horaire de ces questionnaires et la période de l'année ne facilitaient pas la rencontre de telles personnes. Hormis cela, toutes les catégories socioprofessionnelles semblent respectées dans des proportions assez équitables. Le pourcentage important de cadres moyens (26 %) s'explique par le nombre élevé d'enseignants rencontrés qui se classent dans cette C.S.P.

L'analyse de la fréquentation mensuelle de la bibliothèque révèle une fidélisation certaine de ce public. Près de 66 % des personnes interrogées viennent à la bibliothèque plus de 3 fois par mois, ce qui signifie qu'elles ne viennent pas seulement pour emprunter et rendre des documents mais aussi pour lire sur place. La médiathèque est un lieu de loisir culturel. Si l'on rajoute les 21 % de gens qui viennent 2 fois par mois (ceux sont eux les "emprunteurs"), on a finalement à faire à un public pour qui la lecture est une réalité très présente dans sa vie. Il faudra en tenir compte dans l'analyse de certains résultats ultérieurs. A commencer par celui-ci : 48 % des gens déclarent avoir effectué des recherches, ce qui peut sembler important mais ce sont souvent des personnes curieuses de l'histoire de leur famille et la généalogie est très présente dans le lot de réponses positives. Le public étudiant explique aussi en partie ce résultat élevé.

2. Les personnes interrogées et le patrimoine

La série de questions dont je vais analyser les résultats voulait essayer de comprendre la façon dont les lecteurs de la médiathèque abordent la question du patrimoine, en particulier celle du patrimoine écrit. Il s'agit de savoir, avant d'évoquer la façon dont le patrimoine peut être valoriser au sein de la médiathèque, comment les gens considèrent ce patrimoine et quelle signification ils lui attribuent

Sans aucune hésitation, on peut affirmer que pour les gens, tout ce qui a trait à l'écrit peut s'inscrire dans le patrimoine. A une époque où la société est tournée vers la communication à outrance, où les nouvelles technologies et les médias diffusent une information constante, les gens à 98 % attribuent encore à l'écrit et à ses multiples manifestations une valeur patrimoniale. Si l'on essaye avec eux d'inscrire cette patrimonialité dans le temps, on se rend compte que pour les lecteurs de la médiathèque un

document devient patrimonial au bout de 100 ans (37 %) et 50 ans (36 %). C'est somme toute une ancienneté toute relative. Certes seulement 17 % pensent qu'un document peut avoir une valeur patrimoniale dès sa diffusion (c'était le sens de cette tranche d'âge de 10 ans proposée ; d'ailleurs certaines personnes ont réagi ainsi en affirmant que pour eux "ça ne dépendait pas du temps"). On peut être aussi surpris que seulement 10 % des gens fixent un terme plus éloigné (200 ans et plus). A titre d'indication, en ce moment les grandes entreprises nationales de conversion rétrospectives tel que le CCF, envisagent les livres antérieurs à 1811, ce qui correspond à cette borne de 200 ans. Mais, pour la grande majorité des personnes interrogées, un document datant du siècle dernier ou de la seconde guerre mondiale, est digne d'entrer dans le patrimoine graphique conservé dans une bibliothèque.

C'est lorsque l'on aborde la signification du terme patrimonial que l'on découvre des résultats parmi les plus intéressants de cette enquête. Parmi les neuf termes proposés qui pouvaient rimer avec "patrimonial", les gens devaient en retenir deux. Aucune personne n'a opté ni même pensé opter pour une vision péjorative et dépréciative du patrimoine (inutile et obsolète). On aurait pu très bien envisager des personnes pour qui le terme aurait évoqué une réalité superflue au coeur de notre société. Ce ne fut pas le cas. Au contraire, ce sont les expressions "mémoire collective" (71) et "identité culturelle" (58) qui ont été le plus souvent retenues. Bien plus, c'est le couple de ces deux termes (42 fois) qui a souvent été cité comme si l'un ne pouvait aller sans l'autre. L'ancienneté (21), la valeur marchande (1), la rareté (13), le caractère sacré (3) n'est pas pour le public de la médiathèque ce qui caractérise le mieux le patrimoine. En fait, pour les gens, le patrimoine apparaît comme ce qui vient du passé et qui ne doit pas être oublié car il est à la fois le miroir d'époques révolues mais aussi porteur d'identité. C'est précisément par ce qu'il y a des traces du passé qui sont volontairement conservées et entretenues par l'ensemble d'une communauté (mémoire collective) qu'une réelle identité peut-être dégagée. C'est d'ailleurs ce que semble appuyer le résultat du terme "héritage" (33). Certes la mémoire n'est pas la seule valeur à fonder une identité culturelle mais pour le patrimoine, c'est la signification que les gens semblent apporter en associant souvent les deux termes. A travers ce résultat, le patrimoine ne se manifeste pas comme un objet lointain et inaccessible pour les gens (ce qu'il aurait été si des termes comme "rare", "sacré" ou "valeur marchande" avaient été primés) mais comme le passé vivant au coeur de notre société et porteur de sens. Les conséquences de tels résultats font peser, à mon avis, de lourdes responsabilités sur les bibliothèques chargées de conserver les vestiges écrits légués par le passé : celles d'entretenir cette

mémoire collective en faisant vivre le plus possible ce patrimoine sous peine de voir la mémoire se flétrir ; celle de montrer ce qui fonde cette identité collective, non pas dans une vision nationaliste ou régionaliste exacerbée mais bien comme une recherche de ce que nous sommes pour mieux nous ouvrir.

Lorsque l'on étudie le rapport des gens au document patrimonial, on se rend compte que côtoyer de tels documents n'est pas donné à tout le monde. Seulement, 36 % des personnes interrogées considèrent posséder un livre ancien ou de valeur dans leur bibliothèque et 42 % déclarent fréquenter les bouquinistes à la recherche de tels types de documents. Ce n'est pas la possession qui semble caractériser le type de relation que les gens entretiennent avec le patrimoine écrit. En revanche, ils avouent volontiers avoir visiter une exposition sur le livre ou contenant des documents historiques (65 %). L'exposition reste finalement l'un des moyens privilégiés pour familiariser les lecteurs avec le patrimoine écrit car d'eux mêmes les gens sont peu sensibilisés, par la propriété personnelle, aux documents qui auraient pour eux une valeur patrimoniale.

Lorsqu'on les interroge sur des questions plus techniques concernant les documents graphiques, en leur demandant s'ils connaissent la définition de manuscrit, d'incunable ou d'estampe, on peut être surpris à chaque fois par le nombre de lecteurs qui répondent par l'affirmative. Peut-être faut-il ici faire intervenir ce que je disais plus tôt : l'importance de gens qui fréquentent régulièrement l'établissement et qui sont donc familiarisés avec le livre. Ils s'agit en outre d'envisager les gens qui pensent connaître la définition plutôt que ceux qui la connaissent réellement (rarement, j'ai demandé que l'on me la donne)³⁷. 72 % des lecteurs connaissent la définition de manuscrits : beaucoup de personnes grâce à l'étymologie parvenaient à définir précisément le terme. On n'est pas surpris par le peu de gens qui connaissent la définition d'incunable (17 %) mais ce chiffre reste encore élevé (peut-être les personnes interrogées avaient-elles lu la définition sur les panneaux de l'exposition). Enfin, le terme d'estampe est souvent assimilé à "estampe chinoise" si bien que 40 % des lecteurs ont déclaré connaître le vrai sens du mot. 73 % des gens ont déjà vu soit un manuscrit, soit un incunable, soit une estampe, ce qui peut sembler important, mais finalement les manuscrits par exemple ne sont pas si rares. On se rend compte qu'une nécessaire vulgarisation est à entreprendre autour de ces documents venus du passé pour en

³⁷. Je pense ici à cette personne à qui j'affirmais qu'un incunable est un livre imprimé avant 1501 et qui me rétorquait que je me trompais complètement parce qu'un incunable est un livre écrit à la main dans les monastères.

donner une perception sans cesse plus correcte par des gens qui ne sont pas toujours sensibilisés à toutes les subtilités techniques du patrimoine graphique.

Les chiffres de la fréquentation des musées, des théâtres et du patrimoine architectural sont mis en regard pour donner une comparaison avec la relation que les gens peuvent entretenir avec d'autres richesses de la culture mancelle, dans une région, le Maine, qui offre de nombreux loisirs culturels et qui a conservé un patrimoine historique et ancien souvent intact (les murailles et la cathédrale du Mans en les prestigieux témoins). 75 % des personnes interrogées visitent le patrimoine architectural (châteaux, abbayes, églises), 64 % se rendent dans des musées et 40 % vont au théâtre.

3. Les personnes interrogées et la section "recherche et patrimoine"

Environ un lecteur sur deux a une connaissance du fonds patrimonial de la médiathèque tant dans la perception de son existence comme section à part au coeur de l'établissement que dans sa localisation matérielle au coeur de la bibliothèque. Doit-on se préoccuper de tels chiffres ? Certes, tout lecteur devrait avoir entendu parler d'une telle section et il est surprenant par exemple de découvrir dans l'article paru dans *Ouest-France* à l'occasion de la dernière rentrée de septembre, qu'aucune mention n'a été faite de la section "recherche et patrimoine". Pourtant, un tel pourcentage ne reflète-t-il pas une situation sûrement quasi générale dans toutes les médiathèques de France qui ont mis l'accent, ces dernières années, sur la lecture publique ? Et même si 94 % des personnes pensent avoir le droit de fréquenter la salle de lecture de la section, on peut se poser la question de savoir s'ils en ressentent réellement l'utilité et le besoin. En fait, auprès du grand public, la mise en valeur de la salle de lecture n'est pas à coup sûr le seul moyen de valoriser le patrimoine graphique. En fait, cette salle doit rester avant tout une salle d'étude pour des personnes qui trouvent dans les documents patrimoniaux les sources d'une recherche approfondie. Si la salle de la section devient un endroit de passage comme on flâne à travers les rayons de LPA ou un endroit qui offre le silence et la quiétude que l'on ne trouve pas dans le reste de l'établissement, alors elle risque de se détourner de sa mission première : offrir les conditions optimales pour la recherche qui, elle, est une mise en valeur essentielle du patrimoine graphique conservé dans la médiathèque. D'ailleurs les lecteurs

ne se trompent pas. Lorsqu'on leur demande qui fréquente d'après eux cette section, leurs réponses sont sans ambiguïté : les chercheurs, les étudiants, les professeurs et les érudits sont les personnes les plus souvent citées.

Certes, 67 % des personnes interrogées expriment l'envie de consulter un livre ancien, par exemple l'édition originale d'un auteur connu de tous (La Fontaine ou Ronsard par exemple), mais beaucoup de ces personnes affirment aussi qu'elles risquent de se trouver vite démunies face à un ouvrage venu d'un autre temps. L'ouverture des collections passe peut-être par autre chose que la simple communication d'un volume qui requiert certaines compétences techniques du lecteur pour produire tout son sens. Le conservateur de la section évoquait le concept de "une heure, un livre". Cette idée intéressante correspond sans doute à ce que des gens, parmi la masse des lecteurs, attendent de la section pour découvrir des documents conservés dans les magasins de la section. Seuls, ils touchent vite aux limites du livre ; avec l'aide des professionnels du livre, la connaissance s'ouvre et le livre exprime toute sa "substantifique moelle". Elle suppose aussi un travail scientifique important autour de l'ouvrage que l'on aura décidé de présenter.

88 % des lecteurs questionnés ne peuvent pas citer un document ou une collection importante conservés par la bibliothèque. Ce résultat apparaît comme très significatif qu'il n'y a aucun ouvrage ou aucune collection qui soient emblématiques de la section patrimoniale et qui lui donnent une certaine identité. Considérons plusieurs exemples très significatifs dans d'autres établissements culturels : il est notoire de citer la *Cantilène de sainte Eulalie*, premier poème de notre langue lorsque l'on évoque la bibliothèque de Valenciennes ; il en va de même pour le fonds Stendhal de la Bibliothèque municipale de Grenoble ; plus proche de nous, dans les Pays de la Loire, la *Tapissérie de l'Apocalypse* est immédiatement associée au château d'Angers, un peu comme celle de la *Dame à la licorne* au musée de Cluny. Au Mans, il faut peut-être envisager un document qui pourrait servir à une grande campagne de mise en valeur médiatique pour que non seulement les habitués de la médiathèque, mais aussi tous les manceaux prennent conscience du fait que des richesses bibliophiliques sont conservées à la médiathèque. L'opportunité risque de se présenter avec le manuscrit de l'*Histoire naturelle* de Pline qui sera, ainsi que le conservateur, M. Lenell, me l'a déclaré, prêté pour la grande exposition qui aura lieu à Tolbiac à l'occasion de l'inauguration de la Bibliothèque de France. Confisqué à la Révolution dans une abbaye mancelle, celle de Saint-Vincent, le manuscrit est connu internationalement, en particulier la superbe enluminure que j'ai reproduite à la fin de ce mémoire. Pour les habitants de la

ville et de la région, il pourrait devenir celui auquel on fait référence lorsque l'on évoque la section "recherche et patrimoine" de la médiathèque. Cela passe peut-être aussi par une expertise car souvent la valeur d'un objet frappe le public parfois plus que la beauté de l'objet lui-même. La mise en exergue privilégiée d'un tel manuscrit, outre l'identité qu'elle lui conférerait, apporterait au fonds "recherche et patrimoine" de la bibliothèque l'emblème qui le ferait encore plus connaître et exister aux yeux de tous les manœuvres.

Quand on demande des précisions aux 59 % des personnes interrogées qui ont une idée de ce qui est conservé dans le fonds patrimonial, tout le vocabulaire concernant les documents légués par notre passé est livré pêle-mêle (journaux anciens, cadastre, encyclopédies, archives, coutumiers, mémoires, manuscrits médiévaux, etc.). Beaucoup de réponses indiquent des ouvrages qui ont trait à l'histoire de la région. D'ailleurs 55 % des gens savent que la médiathèque s'efforce de rassembler tous les documents anciens et présents concernant le Maine. C'est un pressentiment général. La vocation locale de la section "recherche et patrimoine" est largement entrevue par les habitués de la médiathèque. Pourtant, parmi toutes ces expressions qui sont livrées, on peut remarquer que beaucoup de personnes se trompent souvent sur la nature des documents conservés. En effet, beaucoup de gens attribuent aussi à la section patrimoniale, la vocation de conserver des archives qui sont du ressort tant des Archives départementales que de celles communales. Cette confusion, sans gravité il est vrai, peut toutefois être le départ d'une exposition organisée de concert entre les Archives départementales, les Archives communales et la médiathèque Louis-Aragon. Le concept de cette exposition ne serait plus d'envisager la richesse du patrimoine, la splendeur et la rareté des ouvrages gardés dans ces trois institutions culturelles mais plutôt d'exposer les documents selon leur typologie, les institutions ou les personnes qui les ont générés et leur utilité pour les recherches contemporaines. Le document apparaîtrait comme le vestige d'un quotidien et d'habitudes révolus. Une volonté pédagogique et didactique de différencier les types de documents ainsi que les lieux où ils sont conservés présideraient à l'organisation de cette exposition et à la rédaction d'un catalogue très précis. Ainsi, le public découvrirait par exemple, pour les archives départementales, la définition et l'utilité des archives notariales (contrat de mariage, inventaire après décès, partage entre héritiers, bail à ferme), des archives judiciaires, hospitalières, seigneuriales, de l'état civil et de bien d'autres pièces. Il comprendrait aussi la multiplicité et l'originalité des différents ouvrages conservés au cœur de la médiathèque : bibles polyglottes, antiphonaires, manuscrits enluminés, coutumiers, almanachs, annales, sacramentaires, cartes, encyclopédies, sommes théologiques,

correspondance manuscrite, partitions, atlas, concordances, etc. L'important pour les visiteurs de l'exposition serait de localiser parfaitement tel type de document. L'utilité d'une telle exposition serait aussi de montrer que parfois des documents ne se trouvent pas à leur place : des archives dans la bibliothèque par exemple et vice et versa. Une nécessaire mise au point sur la vocation de ces institutions culturelles présentes au Mans, à une époque où la recherche généalogique est en plein essors, serait certainement fort intéressante et la bienvenue.

Une quasi unanimité se dégage lorsque l'on aborde le problème de la restauration des documents anciens. Pour les gens, il est important de tout mettre en oeuvre pour conserver le patrimoine écrit. Devant une telle unanimité, envisager la valorisation du patrimoine au travers de l'acte de restauration apparaît comme une opportunité. Je voudrais citer ici l'exemple ingénieux de la bibliothèque de Chambéry, qui en 1989, à l'occasion de la restauration de 16 livres édita une brochure³⁸. Non seulement les raisons du choix des livres retenus pour l'opération étaient explicitées mais aussi la simple présentation de l'ouvrage et de sa reliure apparaissait comme une vulgarisation intelligente de termes techniques propres au livre ancien. L'acte de restauration était en outre défini comme une rencontre entre deux métiers : celui du restaurateur et celui du bibliothécaire. L'ouverture et l'éclairage portés sur le savoir-faire de l'artisan présentaient le livre ancien sous un aspect original, peu connu du grand public et lui donnait ainsi une valeur nouvelle.

La question de l'acquisition de documents anciens, précieux, rares, mais chers, est certainement celle qui a laissé les lecteurs interrogés les plus dubitatifs. Même si 59 % des gens l'approuvent, il faut nuancer cet assentiment. En fait, les gens sont d'accord si le document acquis a un réel intérêt local. Ils comprennent plus volontiers que des grosses sommes soient investies pour l'achat d'une impression ancienne sur la vie des évêques du Mans plutôt que pour l'achat d'un quelconque Cicéron. En fait, je crois que de telles acquisitions seront bien perçues si on explique aux gens la réelle utilité du document acquis pour le patrimoine de la bibliothèque et plus largement de la ville du Mans. De grands projets d'acquisitions, tel que celui mené récemment par la bibliothèque de Metz pour un manuscrit enluminé³⁹, doivent nécessairement passés par une politique de communication

³⁸. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CHAMBERY, *16 livres restaurés en 1989*, [1989].

³⁹. La bibliothèque municipale de Metz vient d'acquérir pour la somme de 2,5 millions de francs, un manuscrit à peintures, le *Psautier-livre d'heures à l'usage de Metz*, considéré comme "trésor national" depuis son acquisition par un marchand étranger en 1995.

intelligente où l'on fait appel à la raison des contribuables manceaux capables de comprendre que de tels documents sont un enrichissement exceptionnel qui nourrit la mémoire collective et l'identité culturelle de la cité. Il faudrait aussi faire la lumière la plus complète sur les montages financiers mis en oeuvre dans un partenariat sérieusement étudié entre l'Etat, la municipalité, le département et la région. Bien sûr, les gens n'accepteraient pas que de telles acquisitions soient serrées dès leur achat au fonds d'une réserve pour ne jamais apparaître au grand jour. Une diffusion maximale par tous les moyens de communications possibles doit être envisagée. La bibliothèque de Metz, par exemple, compte numériser les plus belles miniatures du manuscrit acheté pour les proposer sur son site Internet⁴⁰.

47 % des personnes interrogées déclarent avoir déjà visité une exposition organisée par la médiathèque. Ce résultat apparaît peu important quand l'on sait qu'au même moment dans l'établissement une exposition sur le patrimoine graphique était organisée. Et c'est faire fi aussi des nombreuses manifestations qui sont organisées tout au long de l'année. Comment expliquer un tel résultat ? Curieusement, c'est peut-être une lectrice particulière qui pour moi apporte une réponse significative par son attitude. J'avais en effet repéré durant le mois de juillet que tous les jours une dame retraitée venait lire la presse régionale. Il se trouve que le kiosque des périodiques à la disposition du public jouxtait l'espace de l'exposition. Bien plus, cette dame s'asseyait le plus souvent au même endroit, c'est à dire au pied d'un panneau explicatif, non loin d'une vitrine montrant un manuscrit. Lorsque je l'ai interrogée, quelle n'a pas été ma surprise quand elle m'a répondu qu'elle n'avait jamais visité une exposition organisée par la médiathèque ! Elle se trouvait assise quotidiennement au milieu de l'animation et elle n'en avait pas encore eu conscience. Un tel comportement m'a interpellé et après réflexion, j'en ai conclu que beaucoup d'habitues de la bibliothèque y viennent avec des raisons, des motivations précises, et qu'en fait, il est très dur de les détourner de leur petit monde pour les intéresser à autre chose.

En matière de valorisation patrimoniale, cela pose une autre question. Une tel événement, où des documents d'une grande importance culturelle sont montrés, trouve-t-il sa place dans cet espace d'exposition, situé dans un passage de la bibliothèque, à côté du kiosque des périodiques ? Certaines personnes interrogées qui se sont promenées parmi les vitrines et les panneaux, m'ont dit que qu'elles n'avaient pas eu le sentiment d'être au milieu

⁴⁰. "Enrichissement du patrimoine des bibliothèques" dans *Lettres*, n° 60, septembre 1996, p. 13.

d'une exposition. Ne faut-il pas plutôt "sacraliser" l'événement, non pas dans une vision élitiste mais plutôt dans une approche juste des documents exposés, celle d'ouvrages venus du passé, porteurs d'une réelle signification historique et culturelle. En ceci, une délocalisation, dans un autre monument de la ville, telle la collégiale Saint-Pierre-la-Cour ou l'abbaye de l'Epau conférerait à l'exposition le cadre idéal pour offrir les pages de ces ouvrages au public qui se serait volontairement déplacé, parce qu'intéressé. En outre, la conservation des documents serait prise en compte. Il faut savoir que l'espace d'exposition de la médiathèque est entouré de baies vitrées. En juillet et août, mois de l'exposition du patrimoine graphique, la chaleur et la luminosité étaient maximales, donc néfastes pour les livres.

II . Les enjeux prioritaires d'une valorisation du patrimoine écrit à la médiathèque Louis-Aragon

A) Le nécessaire catalogage du fonds du séminaire

Comme nous l'avons déjà montré précédemment, le fonds du séminaire n'est pas une collection à part mais il doit bien être considéré comme une partie intégrante des fonds qui ont déjà été catalogués au siècle dernier et dont le résultat a été la production des catalogues imprimés. En fait, cela fait près de 90 ans que la bibliothèque du séminaire a été confisquée mais aucun travail de recensement précis des livres recueillis n'a encore jusqu'ici été mené. On a sans doute considéré pendant longtemps comme le conservateur interrogé par le journaliste du quotidien *Ouest France* l'affirmait ostensiblement, que ces ouvrages étaient sans valeur. Il faut désormais dépasser ce raisonnement.

Le conservateur du fonds ancien, Monsieur Lenell avait sans doute réellement mesuré l'importance de ces collections lorsqu'il me confia au début de mon stage, le travail d'entamer le catalogage des livres dans le temps qui ne m'était pas imparti pour les recherches consacrées à ce mémoire. Voulant profiter de mes compétences sur le livre ancien acquises grâce à l'enseignement suivi à l'Ecole des Chartes, il me proposa de commencer par l'ensemble des ouvrages concernant la théologie, et plus précisément les livres au format in-folio. C'est en m'engageant dans cette tâche que j'ai fait des découvertes intéressantes dans ce fonds. En réalité, c'est en se plongeant au coeur des livres, en étudiant les ex-libris, en considérant le poids de certains auteurs, et surtout en se référant toujours aux collections déjà recensées que l'on appréhende réellement l'histoire et l'importance d'un fonds. Ce fut pour moi le cas : en 10 semaines de stage, j'ai rédigé près de 500 notices et parcouru plus de 1 000 volumes. J'ai pu me rendre compte de plusieurs évidences concernant ce fonds. Tout d'abord, il n'était pas classé. Apparemment, on pouvait croire qu'il l'était. En effet, les ouvrages de théologie devaient se trouver à la suite de ceux déjà catalogués. Très vite, devant la carence de certains ouvrages pour des monographies en plusieurs volumes, je me suis rendu compte que ces monographies n'étaient pas réunies et que de plus il fallait parfois aller chercher des volumes à la suite des autres domaines (jurisprudence, science et arts, belles-lettres et histoire). Mais surtout, j'ai réalisé ce que j'ai décrit précédemment. Ce fonds est une partie intégrante des fonds anciens de la

médiathèque, non comme complément venu d'ailleurs, mais comme faisant partie du même héritage des confiscations révolutionnaires. Il trouve lui aussi en grande partie son origine dans les bibliothèques des grands établissements religieux de la Sarthe et des environs.

C'est non seulement par obligation intellectuelle et scientifique (il convient en effet de réunir ce qui a été séparé : un héritage prend encore plus d'intérêt lorsqu'il retrouve son unité et son intégrité), mais c'est aussi par souci de valoriser un fonds aux richesses insoupçonnées qu'il convient d'entreprendre le catalogage du fonds du séminaire. Même s'il existe des doublons inévitables avec les collections déjà existantes surtout en théologie⁴¹, la complémentarité de ces collections avec celles déjà cataloguées est évidente. La mise en évidence d'une telle priorité répond en tout point au plaidoyer que lançait Dominique Varry en 1990 dans le *Bulletin des bibliothèques de France* pour l'inventaire des fonds patrimoniaux⁴². Pour lui, il est essentiel de repérer les fonds et de connaître leur contenu car cette connaissance permettrait une meilleure valorisation de ce patrimoine graphique insoupçonné mais aussi une meilleure conservation et préservation des ouvrages. Concernant le fonds du séminaire, plus que sur la découverte des ouvrages, il me faut mettre aussi l'accent sur l'état matériel misérable dans lequel se trouve de nombreux livres (reliures desséchées et très abîmée, contre plats supérieurs ou inférieurs détachés du reste de l'ouvrage, pièces liminaires parfois arrachées, etc.). Une telle situation n'est absolument pas le cas des anciennes collections conservées depuis toujours par la Bibliothèque municipale. Peut-être faut-il aussi envisager la restauration de certains ouvrages, par exemple des éditions rares dans un piteux état et introuvables dans le fonds ancien déjà catalogué.

Le catalogage que j'ai accompli ne l'a pas été sous la forme d'une saisie dans un quelconque format MARC. En fait, j'ai disposé d'un traitement de texte sur un micro-ordinateur PC et la forme retenue pour le recensement que j'ai effectué est celle du *short-title catalog* (auteur, titre, lieu et année d'édition et éditeur, et par intérêt personnel les marques de provenance). En fait, le souci de cohérence avec ce qui avait été fait au siècle dernier pour les catalogues imprimés importait le plus et c'est sous le même état que se présentent les notices rédigées. Dans un premier temps, c'est très certainement sous cette

⁴¹. Les collections venant d'établissements religieux différents, il est donc normal de retrouver des succès d'édition en théologie plusieurs fois.

⁴². VARRY, Dominique, "Plaidoyer pour l'inventaire des fonds patrimoniaux" dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 35, 1990, n° 2, p. 99-103.

forme que doit s'envisager le catalogage complet de ce fonds. Le classement des notices obtenues doit ensuite, toujours par souci de cohérence, reprendre la classification de Brunet qui avait servie de modèle pour les catalogues imprimés, et distinguer en particulier les cinq grands domaines propres à chaque volume du catalogue imprimé. Ensuite, un tirage papier qui comprendrait outre le recensement des ouvrages, une table des matières auteurs complète, permettrait une mise à la disposition du personnel de la section et des lecteurs facile, dans la droite ligne des catalogues imprimés. Une exploitation réellement informatique de ces notices ne serait envisagée qu'après conversion rétrospective comme nous le verrons plus tard.

C'est en considérant ce travail de catalogage d'un tel fonds ancien, qu'il me faut envisager la question de la formation des personnels de la section et plus généralement celle des personnes au contact du patrimoine écrit. Les 7 500 notices qui doivent *a priori* être rédigées ne peuvent l'être toutes par le conservateur qui n'en viendrait à bout qu'au bout de plusieurs années, s'il consacrait tout son temps uniquement à cette tâche. Les trois assistants de conservation de la section, au cours d'une discussion commune où j'abordais le problème d'un nécessaire travail de catalogage de ce fonds, m'avouèrent, pour certains, qu'ils éprouveraient des difficultés à se lancer dans une telle tâche, sans une formation ou un complément de formation préalables. En effet, trouver les renseignements utiles à un catalogage dans un livre ancien n'est pas toujours aisé. Cela requiert souvent le maniement correct de la langue latine (dans le cas du fonds du séminaire, la proportion de volumes en langue latine est très élevée surtout pour les ouvrages de théologie abondants comme on peut s'y attendre), l'intelligence du livre ancien (où se trouve tel renseignement pour un ouvrage du XVI^e siècle, où trouver les indications utiles quand la page de titre a disparu, comment lire un privilège royal ou un *imprimatur* souvent très importants pour localiser l'éditeur et l'année d'édition) mais aussi la connaissance des bibliographies spécialisées qui offrent toujours des points de repères intéressants quand l'identification n'est pas toujours évidente. Sur certains de ces points, les assistants de conservation de la section ne rencontrent aucun problème. Ainsi, un tel chargé du prêt inter-bibliothèque utilise avec habilité les outils bibliographiques ; tel autre, bibliophile averti, connaît bien le livre ancien. Pourtant, tous ne maîtrisent pas complètement tout ce qu'il faut savoir pour se lancer dans une telle entreprise de catalogage.

Cette constatation rejoint pleinement les observations mises en avant en 1994 par le Conseil supérieur des bibliothèques sur les carences dans la formation patrimoniale des professionnels des bibliothèques⁴³. Cette attention particulière portée à la formation et à ses déficiences a de nouveau été évoquée, lors de la conférence du 24 juin 1996 organisée par l'ENSSIB à l'occasion de la parution du numéro du *Bulletin des bibliothèques de France* consacré au Patrimoine des bibliothèques. Pierre Guinard, conservateur à Lyon, avait soulevé la question et évoqué la formation comme un point essentiel dans la valorisation du patrimoine écrit. Le conseil supérieur des bibliothèques va jusqu'à contester la formation patrimoniale des conservateurs en soulignant un enseignement trop pauvre dans le domaine. La situation est encore pire pour les personnels de catégorie B qui ne sont que trop peu initiés aux réalités du livre ancien.

Si l'on veut considérer les formations du personnel de catégorie B de la section, on se rend compte que la situation est disparate. L'une des assistantes de conservation est titulaire d'un CAFB de lecture publique passé en 1984 où la formation au livre ancien était nulle. Pour elle, s'engager dans le travail de catalogage du fonds du séminaire supposerait une formation complète aux techniques et aux normes de travail. Un autre assistant est titulaire d'un CAFB option patrimoine qui lui a donné des connaissances rigoureuses sur le sujet. Enfin, le dernier assistant de conservation, recruté récemment sur concours, avoue n'avoir reçu qu'une formation bibliothéconomique minimale et que tous les connaissances qu'il a acquises sur le livre ancien, l'ont été de façon autodidacte. Il aimerait fortement confronté cet acquis à un enseignement sur les critères techniques (latin, histoire du livre, bibliographies spécialisées, normes AFNOR concernant le livre ancien) qui malheureusement n'existe pas. De plus, la pratique du livre ancien, hormis pour les expositions, n'est plus en vigueur à l'intérieur de la section "recherche et patrimoine" depuis des années, si bien que les connaissances apprises se sont effritées pour certains et que surtout l'expérience susceptible d'émerger d'un travail répété sur de tels ouvrages n'a pu être emmagasinée. La formation contenue dans le cadre du CNFPT pourrait apporter les connaissances que le personnel est fort désireux d'avoir. Malheureusement, lorsque l'on consulte les offres de stage et de formation organisée par cet organisme, pour l'Interrégion côte Ouest par exemple, on se rend compte que, dans le catalogue des stages, pour le domaine culturel les propositions sont rares, encore plus lorsqu'il s'agit d'aborder le

⁴³. CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES, *Rapport du président pour l'année 1994, 1995*, p. 46-49.

domaine patrimonial. Le responsable de la formation continue pour la région des Pays de la Loire expliquait à un assistant de conservation de la section que cette situation s'explique par le peu de demandes et de propositions que reçoit de la part des personnels de la filière culturel, le CNFPT. En outre, ces stages sont-ils réellement le lieu d'une formation approfondie remédiant à toutes les déficiences de la formation antérieure et assurant la formation de spécialistes tant recherchés, quand ils sont, comme le précise le conseil supérieur de bibliothèques "généralement très courts et pointillistes"⁴⁴ ? Finalement, la formation de ces personnels ne doit-elle pas être assurée à l'intérieur même de la section, par ceux qui détiennent le savoir nécessaire pour la bonne réalisation de travaux patrimoniaux très concrets, comme le recensement du fonds du séminaire par exemple ?

B) L'ouverture aux nouveaux médias et aux nouvelles technologies de l'information.

Une nouvelle diffusion et mise en valeur des fonds patrimoniaux des bibliothèques passe certainement par une ouverture sur les nouvelles technologies qui sont développées dans le monde des médias et de la communication. Cela peut sembler paradoxal que les avancées technologiques les plus récentes rencontrent les documents les plus anciens des bibliothèques, reflets des sociétés passées. Voilà pourtant certainement l'un des aspects nouveaux les plus grisants du travail de bibliothécaire d'un fonds patrimonial ! Quelle exigence de formation aussi ! La bibliothèque de Valenciennes apporte à la communauté des bibliothécaires français un exemple remarquable de cette nouvelle forme de mise en valeur⁴⁵. Exemple unique en France, voire en Europe, le catalogue multimédia de cet établissement laisse une place importante aux documents patrimoniaux. Ainsi, Marie-Pierre Dion précise que "l'unicité du catalogue favorise la découverte par le grand public d'images ou de pages de documents anciens auxquelles ils n'aurait peut-être jamais eu accès". Pour les médiathèques qui fidélisent de nouveaux publics et s'interrogent sur la valorisation de leurs collections patrimoniales *a priori* lointaines pour beaucoup de

⁴⁴ *ibid.*, p. 47.

⁴⁵ DION, Marie-Pierre, "Une expérience multimédia : le catalogue de la bibliothèque de Valenciennes" dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t.41, 1996, n°1, p. 47-55.

lecteurs, la question d'un investissement dans un tel outil bibliothéconomique peut bientôt devenir d'actualité. Certes, les moyens financiers mis en oeuvre à Valenciennes (38 millions de francs pour le projet dans sa globalité dont 3,5 millions de francs pour l'informatique) reflètent un choix politique affirmé et toute l'entreprise ne doit pas être considérée comme un exemple à suivre dans son intégralité par toutes les Bibliothèques municipales classées du pays. Les difficultés financières que rencontrent en ce moment beaucoup de collectivités territoriales restreignent les investissements importants dans le domaine de la culture et nombreuses sont les municipalités qui pourraient trouver une telle entreprise trop ambitieuse au regard des crédits qu'elles allouent annuellement pour leur politique culturelle. Toutefois, l'élaboration de ce catalogue multimédia définit des pistes de réflexion qui méritent d'être approfondies en particulier autour de sujets tels que l'offre de CD-Rom spécifiques, la numérisation des documents patrimoniaux et l'entrée sur Internet.

1. Le Cd-Rom, instrument de recherche nouveau pour les fonds patrimoniaux

A plus ou moins long terme, toutes les médiathèques du pays proposeront à leurs lecteurs la consultation et même le prêt de CD-Rom dans leurs locaux. La demande des abonnés se fait chaque semaine de plus en plus pressante car le CD-Rom est un produit culturel dont la société de consommation fait une promotion nouvelle dans un marché appelé à devenir très porteur. Tant pour les ménages de plus en plus nombreux équipés d'ordinateurs multimédia que pour ceux qui en sont privés, les bibliothèques se doivent de devenir des lieux de ressource documentaire pour les uns et des endroits de familiarisation à ces nouvelles technologies pour les autres. La question d'une "Cd-Romthèque", si je me peux me permettre ce néologisme, pour des établissements, qui de part leur nom, se veulent multimédias, se fait pressante.

La section patrimoniale doit-elle être à l'écart de la réflexion sur l'introduction de ces nouveaux supports de l'information dans la bibliothèque, au Mans comme ailleurs ? Je ne le crois pas, précisément parce qu'il est certain qu'à la spécificité certaine de la section "recherche et patrimoine" correspond une spécificité toute aussi importante de produits qui ont trouvé comme moyen de diffusion le CD-Rom. Je pense en particuliers à certaines bibliographies très spécialisées pour qui le CD-Rom est devenu un support efficace afin de livrer les informations qu'elles contiennent. Il est certain que, pour la recherche, des CD-

Rom comme *BNF*, *Myriade* ou *Cd-Thèse* sont des aides précieuses. Je pense aussi au Cd-Rom qui livre la conversion rétrospective du catalogue imprimé auteur de la Bibliothèque nationale dont la bibliothèque de l'ENSSIB possède une version. Le mettre en consultation publique dans la salle de lecture publique de la section "recherche et patrimoine", offrirait un gain place intéressant sur les rayons et un accès plus rapide à la notice recherchée. Il faut savoir que ce catalogue auteur est un instrument intéressant pour l'identification de certains documents conservés dans les fonds anciens. Une chose est sûre : au Mans, un tel Cd-Rom serait une aide efficace pour la catalogage du fonds du séminaire. Il faut aussi remarquer que certaines entreprises de catalogues communs des fonds anciens et locaux des bibliothèques (en particulier, celles à l'échelon des agences de coopération régionales) ont choisi comme support d'édition le Cd-Rom. Je pense aux projets de la région Basse-Normandie ou de la région Centre. Plus près du Mans, le projet de l'ARMELL d'un catalogue des fonds anciens des bibliothèques des Pays de la Loire, trouvera son aboutissement dans la réalisation d'un sur Cd-Rom. Tous ces nouveaux produits éditoriaux auront une utilité bibliographique précises. Il faut vraiment les distinguer de ceux plus grands publics qui eux aussi ont leur place dans la médiathèque mais ailleurs, en LPA.

A Valenciennes, le problème de la communication de Cd-Rom de référence et de ceux plus grands publics trouve sa solution dans l'architecture télématique de la nouvelle bibliothèque. La mise en réseau et le recours aux Juke-box permet la consultation de n'importe quel CD-Rom à partir de tous les postes de consultation. Un tel confort pour le public a un coût. Peut-être y a-t-il d'autres solutions comme celle de l'installation d'un ou deux postes micro-ordinateurs équipés d'un lecteur de Cd-Rom dans la salle de lecture de la section "recherche et patrimoine". Le chercheur qui souhaiterait faire une identification ou une recherche précise, trouverait auprès du personnel chargé du service public, le CD-Rom dont il a besoin. Une liste des titres disponibles serait à la disposition du public. C'est par exemple ce qui se fait dans la bibliothèque de l'ENSSIB et les élèves de l'école n'ont, semble-t-il, pas à se plaindre du système. Une telle solution certainement plus économique que le mise en réseau (pourtant la plus préférable), respecterait la spécificité du fonds "recherche et patrimoine" en offrant des instruments de recherche réellement adaptés aux habitués d'un tel lieu.

2. Une ouverture sur Internet

Internet, tout comme les Cd-Rom, est devenu aujourd'hui un sujet important de réflexion pour les professionnels des bibliothèques de notre pays. Comment considérer un tel phénomène ? Mode passagère ? Moyen prodigieux de communication ? Menace pour le livre imprimé ? Dans le cadre de la valorisation du patrimoine écrit de leurs collections, certaines bibliothèques ont vite compris le parti intéressant qu'elles pouvaient tirer à se relier au réseau des réseaux et créer leur propre site Internet. Lorsque l'on pousse les recherches sur le Web, on se rend compte que les plus grandes et prestigieuses y sont, mais aussi de plus modestes. A côté des enluminures des plus beaux manuscrits de la Bibliothèque nationale ou de la BM de Lyon⁴⁶, on découvre par exemple une description des fonds anciens de la Bibliothèque municipales d'Ales⁴⁷ ou de celle de l'Ecole des Mines⁴⁸ à Paris.

Internet peut devenir un outil remarquable de mise en valeur des fonds anciens d'une bibliothèque. Il offre avant tout une diffusion internationale de ce qu'on l'a décidé de présenter. C'est parce qu'il propose une réelle approche multimédia, qu'il peut devenir un outil de mise en valeur original et complet. Associer le texte, l'image et même le son sur un même site permet de composer autour de documents sélectionnés une présentation nouvelle et intégrale. On peut en effet s'extasier de découvrir les plus belle miniatures du cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale accompagnés d'un texte explicatif très soigné (par exemple, une présentation remarquable d'un manuscrit de Gaston Phoebus sur la vénerie). Ces documents qui auparavant étaient réservés à l'élite des chercheurs peuvent être désormais présentés à tous. L'aspect dynamique et non pas statique d'Internet peut se révéler un avantage appréciable. En effet, chaque jour des dizaines de sites disparaissent, apparaissent ou changent de présentation. Pourquoi ne pas envisager l'espace Internet comme le lieu d'expositions virtuelles qui dureraient un temps donné. Cela deviendrait pour une section patrimoniale l'occasion de faire le point sur l'état de ses collections par rapport à un thème donné (le baptême de Clovis, Descartes, la pédagogie de Freinet par exemple, puisque ces sujets sont d'actualité cette année). Internet peut aussi le prétexte à la

⁴⁶. <http://www.bm-lyon.fr/manus.htm>

⁴⁷. <http://www.saem-ales.fr/biblioales/>

⁴⁸. <http://www.ensmp.fr/Fr/Services/Biblio/HistoriqueEtFondsAnciens/biblio-salleLecture.html>

constitution de banques de données d'images numérisées. En effet, on envisage difficilement de créer un site sur le Web détaillant les fonds patrimoniaux d'une bibliothèque sans y présenter des images. Et l'image (l'enluminure, la carte, la photographie, la miniature, l'estampe, le plan) trouve dans la numérisation un nouveau support de conservation et de diffusion. On s'en rend bien compte à la bibliothèque de Valenciennes, où les responsables ont décidé, dans le cadre de leur catalogue multimédia, ont décidé un programme de numérisation des fonds anciens⁴⁹ (collection de 5 000 images sur Valenciennes et le Hainaut ; traitement d'une exceptionnelle collections de livres du XVI^e siècle).

La création de tels corpus iconographiques permet ainsi un nouveau travail scientifique et technique de recherche, de recensement, de catalogage et même de conditionnement qui jette un nouvel éclairage sur les collections. Les ouvrages peuvent livrer leurs secrets à un plus grand nombre et de façon plus précise. Internet suppose pour un fonds patrimonial une réflexion sérieuse sur la numérisation plus que dans d'autres services d'une bibliothèque car c'est la diffusion sur Internet qui justifie l'investissement dans un matériel technique qui permette la création de bases de données iconographiques, quand l'établissement n'a pas opté, comme c'est le cas à Valenciennes, pour un catalogue multimédia très coûteux. Comme le souligne Marie-Pierre Dion, la chance des bibliothécaires par rapport aux musées vient de la forme des documents (livres, gravures ou photographies) souvent compatible avec l'écran d'un poste de consultation.

Pour la médiathèque Louis-Aragon la question doit se poser avec une acuité d'autant plus grande que le contexte municipal offre une opportunité à ne pas négliger. En effet, pour la première fois en Europe à l'échelle d'une ville, le service d'accès à Internet est fourni grâce au câble. La Lyonnaise Communication, société qui avait repris en 1992 le dossier du câblage complet de la ville a choisi Le Mans parmi 22 sites dont il est le concessionnaire pour lancer le service Cybercâble qui permet d'accéder au réseau des réseaux par le câble. L'avantage du câble est d'offrir un transfert des informations avec un débit 1 000 fois plus rapide qu'avec la ligne téléphonique⁵⁰. La municipalité accorde beaucoup de crédit à cette opération ainsi que me l'a affirmé M. Plet lors de notre rencontre. Elle verrait avec bienveillance que certains services municipaux en particuliers

⁴⁹. DION, Marie-Pierre, *op. cit.*, p. 52.

⁵⁰. "Nouveau départ pour le câble" dans *Le Mans, notre ville*, n° 189, septembre 1996, p. 10-13.

ceux culturels développent des sites sur le Web pour offrir aux manceaux qui s'abonneront à Cybercâble des informations sur leur ville. Et si la médiathèque s'engage dans une telle opération, elle devra, à mon avis, nécessairement faire une place à la section patrimoniale qui elle doit être prête à proposer la présentation de ses fonds et certaines parmi ses plus belles pièces bibliophiliques pour débiter. Par la suite, il faudra ensuite prendre la mesure de toutes les possibilités nouvelles de mise en valeur que permet Internet, en engageant peut-être des programmes de numérisation autour de certains types de documents ou en mettant l'accent sur des thèmes précis. Cet accès à Internet peut redéfinir le travail sur les fonds anciens à l'intérieur de la section en dégageant des priorités ou en offrant un débouché à d'autres entreprises d'envergures engagées (une éventuelle conversion rétrospective du fonds patrimonial par exemple).

C) Le Catalogue Collectif de France et le problème de la conversion rétrospective

1. Faut-il un accès au CCF dans la salle de lecture de la section "recherche et patrimoine" ?

La médiathèque du Mans n'a malheureusement pas été retenue pour faire partie de la vaste entreprise de rétroconversion des fonds anciens contenus dans les grandes bibliothèques du pays. Il n'en demeure pas moins vrai que d'ici peu, ce Catalogue collectif de France sera un formidable outil qui permettra à tout utilisateur distant, l'accès aux ressources documentaires françaises et surtout la localisation de ces mêmes ressources⁵¹. Outre le recensement des bibliothèques et des centres de documentation, il offrira un catalogue virtuel constitué des catalogues de la BNF (environ 10 millions de notices), des

⁵¹ LORBLANCHET, Hélène, "Catalogues collectifs et accès à l'information", dans *Bulletin des bibliothèques de France*, 1996, t. 43, n°5, p. 110-112. Ce compte-rendu de la journée d'étude organisée, le 13 mai 1996 au CRDP de Montpellier, conjointement par la section Etude et recherche et le Groupe régional Languedoc-Roussillon de l'ABF, intitulée "l'accès à l'information de la plus petite bibliothèque à la plus grande" est fort instructif, en particulier le chapitre concernant la Catalogue collectif de France.

catalogues des bibliothèques universitaires (environ 5 millions de notices) et de la conversion rétrospective des fonds anciens, locaux et régionaux ou particuliers des bibliothèques retenues, ce dernier catalogue représentant l'un des aspects les plus patrimoniaux du sujet. Même s'il s'agit avant tout d'un outil de localisation plus que d'un réservoir bibliographique, il n'en demeure pas moins vrai qu'il offrira d'intéressantes perspectives et de nouvelles facilités pour les lecteurs à la recherche d'un document précis qui ne serait pas recensé dans un établissement proche de chez eux. Sa consultation s'effectuera sur le Web avec une interface unique permettant d'obtenir une seule liste de réponses.

Pour la médiathèque du Mans une seule grande question se pose concernant ce CCF : doit-elle envisager dans la salle de lecture publique de la section "patrimoine et recherche" un accès via Internet pour les lecteurs qui seraient désireux de consulter le CCF, même si ses propres fonds patrimoniaux n'ont pas été rétroconvertis ? Cette restriction d'ailleurs est spécieuse dans la mesure où la question risque de se poser pour toutes les bibliothèques. En effet, celles qui ont vu leurs collections anciennes rétroconverties, ont recueilli les bandes magnétiques, résultat de cette conversion rétrospective pour insérer les notices dans leur propre catalogue informatique. Pour elles aussi, le sujet d'une ouverture, pour leurs lecteurs, sur ~~les~~ tous les autres établissements de l'hexagone qui participe au CCF via Internet sera bientôt à l'ordre du jour. Car c'est là, la réelle problématique qui sous-tend la question d'un accès pour ses lecteurs au CCF : afficher ou non une volonté d'ouverture sur les autres bibliothèques et mettre un pas dans la logique de réseau. Pour Le Mans, j'ai posé la question aux édiles chargés de la culture lors de ma rencontre avec eux, et il m'a été répondu sans équivoque que cette ouverture sur le CCF pouvait être envisagée. Et c'est vrai qu'il serait dommage de se priver d'un tel instrument de recherche tant pour des documents anciens que modernes. Et même si la médiathèque n'a pas fait partie du programme de conversion rétrospective, il ne faut pas oublier que dans la région des Pays de la Loire, deux bibliothèques, celles d'Angers et de Nantes, ont elles été retenues, sans oublier non plus celle de Rennes en Bretagne, guère éloignée du Mans. Nous ne sommes pas loin non plus en T.G.V. de la capitale où de nombreux établissements à commencer par La BNF alimenteront ce Catalogue collectif national. Certains manœuvres seraient peut-être fort intéressés par le fait de pouvoir localiser les documents qu'ils recherchent et qu'ils ne peuvent pas trouver au Mans.

Si cette ouverture sur le CCF est envisagée, il faut considérer la question sous l'aspect pratique. Concrètement, cela suppose l'achat d'un micro-ordinateur assez puissant (processeur et mémoire vive) pour pouvoir gérer la masse d'information qui transite sur le Web et bien sûr la connexion à Internet, dont nous avons déjà parlé. C'est dans la salle de lecture de la section "patrimoine et recherche" que le lecteur qui aura recours au CCF devra trouver l'information qu'il désire. Faut-il envisager pour ce lecteur un accès direct ou indirect à l'information ? En clair, doit-il lui-même interroger le CCF sur l'écran de l'ordinateur ou doit-il avoir recours au personnel de la section qui effectuera à sa place la démarche de recherche ? L'un et l'autre de ces solutions présentent des avantages et des inconvénients. Concernant la première solution, il est clair que dans les débuts, une initiation à Internet sera nécessaire pour tout lecteur car la pratique du Web n'est pas encore assez inscrite dans la population de notre pays. A la différence d'autres Etats tels les Etats-Unis ou même le Royaume-Uni ou l'Allemagne, nous en sommes encore aux premiers frémissements du phénomène Internet. La question est de savoir si le personnel de la section dans l'accomplissement du service public peut avoir assez de temps pour envisager une telle initiation. L'inconvénient d'une telle solution serait peut-être l'utilisation anarchique d'un tel accès au CCF pour des habitués du Web qui s'enfuiraient vite du site où se trouve ce catalogue pour aller "surfer sur le net". La seconde (tout comme la première d'ailleurs) option suppose une formation approfondie du personnel de la section à Internet. Localisé au bureau d'accueil dans la section, le micro-ordinateur connecté au Web ne serait utilisable que par la personne chargée du service public. L'habitude et l'expérience acquise accéléreraient les interrogations au bout de quelque temps : ainsi le temps de connexion au Web serait raccourci. Toutefois cela ajouterait une nouvelle tâche aux multiples que doit déjà accomplir la personne chargée du service public (accueil des lecteurs, renseignement bibliographique, demande de communication des documents, photocopies nombreuses, etc.). C'est pourtant, cette solution, qui à mon avis me semblerait la meilleure et la plus économique, dans un premier temps.

2. *Que penser de la conversion rétrospectives des fonds patrimoniaux ?*

" Monsieur le Maire, " une bibliothèque sans catalogue ", disait un savant qui a laissé un nom dans la bibliographie, M. Dumersan, " est un magasin inutile, un amas de richesses dont on ne peut faire usage, et qui, dès lors, est sans valeur. " Telle était aussi votre pensée, indépendamment du besoin, très-légitime pour une administration, de connaître ce qu'elle possède, quand vous demandiez, il y a quelques années, qu'un inventaire complet de la Bibliothèque de Reims fût dressé au plus tôt". C'est ainsi que débutait la lettre ouverte qu'écrivait, en 1867, à monsieur Werlé, maire de Reims, au seuil du premier volume du catalogue imprimé de la bibliothèque, Charles Loriquet, conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée⁵². De tels propos manifestent clairement le besoin qui était ressenti par les municipalités et les bibliothécaires de faire connaître les richesses conservées dans les bibliothèques pour leur conférer toute leur valeur scientifique mais aussi patrimoniale. Le moyen trouvé alors fut celui du catalogue imprimé et comme nous l'avons vu, Le Mans entra clairement dans ce mouvement national.

Pourtant, de telles paroles ne peuvent-elles pas redevenir aujourd'hui complètement d'actualité ? En effet, de nos jours, la politique de mise en réseau suivie par les établissements et l'aboutissement prochain d'une entreprise comme le CCF déterminent très clairement une nouvelle forme de diffusion des richesses bibliophiliques conservées dans les bibliothèques du pays. Le support de la transmission des connaissances est bien devenu informatique, même dans les fonds anciens. Pour d'autres réalités bibliothéconomiques de la vie d'un établissement municipal, en particulier les catalogues mis à la disposition de tous les publics (collections des fonds de jeunesse, lecture publique adulte et adolescents, fonds d'études) la question de l'informatique ne se pose plus. Elle va de soi. Désormais, qu'elle est la Bibliothèque municipale française où le lecteur n'a pas la possibilité de trouver la cote du roman, de la bande dessinée ou du disque compact qu'il recherche sur l'OPAC de l'établissement. Qu'en est-il en revanche des conversions rétrospectives ? N'est-ce pas plutôt pour les fonds anciens que les propos tenus par le conservateur de la bibliothèque de Reims au siècle dernier risquent de devenir de nouveau très actuels ?

⁵². *Bibliothèque de la ville de Reims : catalogue des imprimés : Belles-lettres, première partie*, Reims, 1867, p. VIII.

Sans aucun doute la médiathèque du Mans retirerait de gros avantages sur le plan de la valorisation du patrimoine écrit, à engager la conversion rétrospective de ses collections. Certes, elle n'a finalement pas fait partie du vaste projet national initié par la BNF sous la forme du CCF. Est-ce une raison suffisante pour renoncer à engager une réflexion sérieuse sur l'opportunité d'une conversion rétrospective de ses fonds anciens ?

Quelle serait la portée d'un tel projet ? Sur le plan interne à la section patrimoniale, cela permettrait d'engager les travaux qui auraient dû être effectués si Le Mans avait été retenu dans "l'entreprise CCF". Nous avons déjà montré tout leurs intérêts. La connaissance des fonds serait renouvelée en profondeur. Il va de soi que le fonds du séminaire devrait faire partie intégrante de la conversion. Une réelle approche quantitative des collections serait ainsi opérée. Par ailleurs, le chercheur local découvrirait un sensible intérêt dans l'unification complète de la signalisation des fonds. De 13 catalogues imprimés recensés, on aboutirait à une seule outil contenant toutes les notices dans une base, homogénéisant et normalisant ainsi l'accès aux collections. De plus, les critères de recherches pourraient être diversifiés et ne plus reposer sur les seuls vedettes auteurs susceptibles de se trouver aujourd'hui dans les tables des matières parfois incomplètes des catalogues imprimés au siècle dernier (recherche par titre ou mot du titre par exemple). L'une des autres conséquences d'un tel projet est assurément un gros travail pour le personnel de la section de reprise des catalogues imprimés afin de s'assurer de leur cohérence et de leur fiabilité intellectuelle. Catherine Deloche, dans son mémoire d'étude effectué sur le fonds comtois de la Bibliothèque municipale de Besançon, lorsqu'elle aborde la problème de la rétroconversion, précise que cet ouvrage de sélection et de correction des notices a du être effectué en quelques mois, nécessitant une surcharge de travail importante pour le personnel de la BM. En effet, la société Jouve chargé de la saisie informatique, avait donné des indications précises pour les tâches préliminaires préparatoires à cette saisie⁵³. C'est tout ce travail et le personnel nombreux qu'il a mobilisé que décrit parfaitement un article d'Hélène Richard, en poste à Besançon lors de l'opération, dans le *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*⁵⁴. La BM de Besançon était pressée par le temps

⁵³ DELOCHE, Catherine, *Le fonds comtois de la bibliothèque municipale de Besançon : de la gestion d'un héritage à la valorisation d'un patrimoine*, mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque, ENSSIB, 1994, p. 46.

⁵⁴ RICHARD, Hélène, "La rétroconversion des fichiers des fonds anciens et régionaux à la BM de Besançon dans le cadre du CCF", dans *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n° 163, 1994, p. 135-136.

puisqu'elle faisait partie de l'entreprise CCF. Pour le Mans, les conditions peuvent être différentes. De telles tâches peuvent être planifiées sur la durée dans une perspective à plus ou moins long terme. C'est à la section patrimoniale d'envisager la question tout en profitant de l'expérience des bibliothèques qui sont déjà passées par là. En effet, des relations approfondies avec certains établissements retenus dans la cadre du CCF pourrait permettre d'éviter les erreurs d'organisation déjà commises et de profiter des réussites de certains de nos collègues dans la mise en place du travail.

Sur le plan national et international, la portée d'un tel projet peut se révéler essentielle. En effet, la conversion rétrospective, même si sur le plan local apporte d'indéniables progrès, n'a de réelle valeur que si elle est diffusée le plus largement possible par les nouveaux moyens de communication. C'est là le véritable enjeu de cette conversion rétrospective et la justification d'un investissement financier important. L'une des façons, les plus intéressante est certainement la mise sur Internet de la base de données obtenue. Si le projet de création d'un site sur le Web par la médiathèque Louis-Aragon aboutit, alors ce catalogue issue de la conversion rétrospective devient un élément qui peut alimenter les pages proposées sur le Net par la bibliothèque. Entrer dans une telle logique c'est assurer à coup sûr le rayonnement de son fonds ancien au-delà de la collectivité mancelle. Cette modernisation du signalement des collection et sa diffusion internationale offre des perspectives pour les chercheurs qui peuvent trouver au Mans des éditions anciennes très rares dont les exemplaires recensés sont introuvables ailleurs (et il y en a)⁵⁵. La recherche internationale a besoin de tels outils bibliographiques pour accéder aux documents encore inconnus. En contre partie, ces fonds anciens deviendront un objet nouveau de rayonnement culturel pour la ville. Car c'est le patrimoine livresque conservé dans la région depuis des siècles (la Révolution française n'a fait que séculariser des collections de bibliothèques religieuses déjà constituées) qui peut se voir mis ainsi en valeur mais aussi la ville et la région elles-mêmes au travers des traces de leur histoire.

Dans quel cadre envisager cette conversion rétrospective ? Il est vrai que le coût d'une telle opération risque de se révéler assez élevé. Considérons le nombre de notices à saisir : environ 37 500 à partir des catalogues imprimé. S'il faut évaluer le fonds du

⁵⁵. Je pense par exemple à cette lectrice habituée de la salle de lecture de la section patrimoine et recherche, effectuant des recherches sur les relations de l'Occident et du Levant sous l'Ancien Régime. En cataloguant le fonds du séminaire, j'ai repéré une édition bâloise du XVI^e siècle la traduction du Coran. Quand on a communiqué l'ouvrage, la lectrice a reconnu son caractère précieux et fort rare. Elle ne l'avait pas repéré à la BNF où elle avait travaillé.

séminaire, on peut estimer qu'il y a autour de 7 500 notices concernées par une telle opération⁵⁶. En tout, cela représente près de 45 000 références à saisir. La société Jouve qui a réalisé l'opération pour le CCF et qui est aussi la société choisie par l'ARMELL pour son projet, facture la saisie d'une notice à 13 francs⁵⁷. Ainsi pour le Mans, l'entreprise coûterait près de 600 000 francs. Comment envisager le financement d'un tel projet ?

Exit la gratuité puisque la bibliothèque du Mans ne fait pas partie du projet du CCF. Le financement dans le cadre de l'ARMELL semble bien compromis pour la réalisation du premier CD-Rom des fonds anciens des Pays de la Loire. L'éventualité d'un second CD-Rom peut laisser entrevoir une lueur d'espoir qu'il faut toutefois nuancer. Ce projet hypothétique financé, rappelons le par la DRAC, le conseil régional et chaque département de la région, envisagerait avec difficulté de considérer l'ensemble des 45 000 notices du Mans qui représenteraient la majeure partie du CD-Rom. En effet, les conseils généraux du Maine-et-Loire, la Loire-Atlantique, de la Mayenne et de la Vendée ne comprendraient pas de payer en partie la rétroconversion des fonds anciens du Mans. Ce qui doit faire la réussite d'un tel projet de CD-Rom, c'est l'équilibre quantitatif qui doit exister entre les références des bibliothèques choisies dans chaque département. C'est M. Meyniel, responsable du livre et de la lecture à la DRAC et très au courant de la situation de l'ARMELL et de ce projet de CD-Rom qui m'a communiqué ces précisions.

Si la conversion rétrospective des fonds anciens est envisagée, la municipalité du Mans devra s'investir financièrement dans l'opération. A hauteur de 600 000 francs ? Très certainement, à moins que la réalisation d'un second CD-Rom par l'ARMELL permette la prise en charge financière d'une partie raisonnable de la somme. Toujours est-il que la décision d'engager la conversion rétrospective des fonds anciens de la médiathèque Louis-Aragon supposera des choix financiers importants de la part de l'établissement dans sa politique de mise en valeur des fonds patrimoniaux.

⁵⁶ . Seul le catalogage précis de ce fonds permettra d'appréhender réelle la valeur quantitative d'une telle collection. Il va de soi que ce catalogage doit précéder la saisie de rétroconversion car ce fonds doit faire partie du catalogue informatisé des fonds anciens.

⁵⁷ . c'est le prix que m'a communiqué M. Cheneveau responsable du projet de l'ARMELL.

D) La route du patrimoine écrit dans la Sarthe

Parmi les nombreuses interventions du colloque organisé les 6 et 7 octobre 1992 à Roanne, concernant la valorisation et la médiatisation du patrimoine, il y en a une qui peut particulièrement retenir l'attention des professionnels des bibliothèques à l'intérieur du département de la Sarthe : celle de Monique Rogé, concernant les routes du patrimoine écrit dans la région Rhône-Alpes⁵⁸. Monique Rogé développe le concept de routes du patrimoine à l'intérieur d'un territoire donné afin de développer sur le plan touristique la découverte des richesses patrimoniales d'un territoire. Elle évoque le principe d'un itinéraire non directif où chaque site, une bibliothèque, un musée, une maison d'écrivain seraient promus pour ce qu'ils représentent. L'important est de varier les endroits visités afin d'éviter la monotonie et de singulariser chaque étape tout en mettant l'accent sur la complémentarité de ces lieux. Ainsi, une maison d'écrivain renverrait à telle édition originale conservée dans les magasins de la bibliothèque ; un paysage évoquerait telle estampe. Ce serait pour Monique Rogé un moyen nouveau de mettre en valeur auprès du grand public les collections patrimoniales conservées parfois un peu trop hermétiquement au fond des magasins des bibliothèques. Pour elle, mettre en place un tel itinéraire touristique suppose un accueil, une information et une communication très importantes.

Sans envisager à proprement parler, un itinéraire touristique, pourquoi ne pas penser plutôt à un circuit culturel du livre ancien à l'intérieur de la Sarthe ? En effet, le département présente, grâce à son histoire et à son patrimoine, des atouts importants sur le plan du livre ancien. Il y a au Mans la médiathèque Louis-Aragon dont nous avons déjà dit de multiples fois les richesses bibliophiliques conservées en son sein, venues pour la plupart d'établissements conventuels de l'Ancien Régime dont les murs sont encore debout. Mais la capitale du Maine recèle aussi d'autres richesses, en particulier une vieille ville très typique qui s'étend au pied de la cathédrale (c'est là par exemple que furent tournées des scènes du *Cyrano de Bergerac* avec Gérard Depardieu). C'est là que se trouve en particulier la demeure où résida le chanoine Scarron, célèbre écrivain du XVII^e siècle, époux de Françoise d'Aubigné. Dans le sud du département, on découvre à La Flèche, le Prytanée national militaire. Cet établissement, de par son histoire, possède une très belle

⁵⁸. ROGE, Monique, "Itinéraire : Patrimoine écrit en Rhône-Alpes" dans *Valorisation et médiatisation du patrimoine écrit : un enjeu pour l'Europe*, Actes du colloque de Roanne, 6 et 7 octobre 1992, p.91-94.

bibliothèque en particulier un très beau fonds jésuite⁵⁹. Le cadre de cette bibliothèque est très prestigieux : des bâtiments construits au XVII^e siècle par les Jésuites après la fondation du roi Henri IV en 1604. C'est là que Descartes y fit ses études. Lorsque l'on remonte vers Sablé-sur-Sarthe, on découvre dans le château qui surplombe la rivière, les ateliers de restauration de la Bibliothèque nationale, où une attention particulière est portée à la conservation des ouvrages venus de notre passé.

Tous ces lieux sont un réel atout pour la promotion du patrimoine écrit du département. Pourquoi ne pas envisager, dans une journée, avec un groupe, un circuit qui commencerait au pied de la cathédrale Saint-Julien par une visite dans la vieille ville du Mans (maison de Scarron), pour aller ensuite à la médiathèque Louis-Aragon découvrir à travers certaines éditions originales du chanoine manceau le livre ancien. L'itinéraire proposerait ensuite l'étape de La Flèche, avec la découverte de la grande galerie de la bibliothèque où l'on redécouvrirait les livres qui ne se trouvent pas tous en magasin. Une découverte de l'originalité des bibliothèques jésuites et de ce que l'établissement qui a connu parmi ses élèves illustres Descartes, a conservé comme livres portant l'ex-libris *Collegii Flexiensis Societatis Jesu* apporterait un éclairage nouveau sur l'histoire du livre. Enfin, un passage à Sablé-sur-Sarthe mettrait l'accent sur la sensibilisation et les techniques de restauration et de conservation du livre ancien. L'originalité et la singularité de chaque lieu éviterait la monotonie. Toutefois, un tel projet ne sera réalisable uniquement si les diverses institutions qui président aux destinées de ces établissements acceptent l'ouverture vers un public nouveau de ces "sanctuaires" du livre ancien dans la Sarthe.

⁵⁹. *Patrimoine des bibliothèques de France*, vol. 8, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charente, article sur le Prytanée de la Flèche.

NICLAS, Jean-Charles, "Le fonds ancien de la bibliothèque du Prytanée de La Flèche", dans *Le Huron de la bibliothèque, bulletin de l'association des amis de la bibliothèque du Prytanée national militaire de La Flèche*, n°1, 1995, p. 7-22. J'ai écrit cet article à l'occasion du service national que j'ai effectué dans cet établissement militaire. J'avais été affecté à la bibliothèque.

Conclusion

Avec le développement nouveau des médiathèques d'une part et des technologies de l'information et de la communication d'autre part, l'enjeu de la mise en valeur d'un patrimoine apparaît comme une priorité pour satisfaire les désirs de deux publics différents : celui de la communauté internationale des chercheurs de plus en plus en quête de sources nouvelles pour les multiples recherches qui sont engagées ; par ailleurs, celui de la masse des lecteurs inscrits dans ces établissements qui ne connaissent pas forcément toutes les richesses que peuvent receler ces établissements mais qui sont prêts à les découvrir. Voilà certainement l'enjeu des bibliothèques municipales classées pour l'avenir. D'ailleurs tous les programmes nationaux et régionaux de mise en valeur du patrimoine écrit veulent essayer d'apporter une réponse à cette double mission : satisfaire le monde de la recherche et les appétits culturels toujours en éveil de ceux qui ne fréquentent pas les livres anciens de façon habituelle. Une entreprise comme le CCF a pour but d'essayer de découvrir et de diffuser tous ces fonds anciens encore inconnus pour que le plus grand nombre de chercheurs puissent y avoir accès. La mise en oeuvre par l'ARMELL d'un CD-Rom tel que celui du catalogue des fonds anciens des bibliothèques des Pays de la Loire a pour mission d'aller jusque vers la plus petite des collections d'une modeste ville de province pour faire connaître tant sur le plan national que local ce qui a été légué par le passé sur le plan de l'écrit. "Toucher le plus grand nombre sans élitisme ni misérabilisme" disait M. Plet, élu culturel de la ville du Mans.

A la médiathèque Louis-Aragon, la situation d'une telle valorisation peut sembler compromise. La mise à l'écart des projets d'envergure nationale et régionale qui ont été entrepris apparaît réellement comme un grave handicap. Alors que dans beaucoup d'autres établissements de la même dimension qui eux ont été concernés par ces opérations, le travail laborieux de conversion rétrospective est derrière eux, pour Le Mans tout reste à faire. Il semble que cette situation soit plus le fait de la malchance et d'un immobilisme involontaire que d'une réelle politique de non-valorisation du patrimoine écrit qui est conservé à la médiathèque. Même si, depuis l'ouverture de la médiathèque en 1988, un accent fort a été mis sur la lecture publique, cette priorité ne semble pas avoir été choisie au détriment du patrimoine écrit. Simplement les événements, en particulier une vacance de direction très néfaste, ont contrecarré ces grands projets. Est-ce une raison pour ne pas réagir aujourd'hui ? Je ne le crois pas, d'autant plus que dans le domaine des nouvelles

technologies de l'information, en particuliers l'accès à Internet grâce au câble, il y a au Mans, une réelle opportunité conjoncturelle à saisir. Ce projet peut être le point de départ d'une nécessaire politique ambitieuse de mise en valeur du patrimoine écrit. Car lorsqu'il sera temps de définir les priorités culturelles de la ville, il faudra se rendre compte que des retards importants ont été pris dans ce domaine, incompatibles à plus ou moins long terme avec le statut de Bibliothèque municipale classée de la médiathèque Louis-Aragon. Il sera en effet difficile de concevoir que l'établissement conserve des fonds patrimoniaux importants qui malheureusement ne seront pas connus comme pourront l'être ceux de Nantes ou d'Angers. Est-ce une ineptie d'affirmer que dans un temps plus ou proche, les fonds anciens des bibliothèques municipales classées qui n'auront pas été rétroconvertis seront des fonds morts ? Car derrière la conversion rétrospective, il y a toute l'utilisation que l'on peut en faire, il y a une réflexion que l'on peut pousser encore plus loin, il y a une vie nouvelle des fonds patrimoniaux. Toutefois, cela reste une affaire de choix. Il en va tout de même, à mon avis du prestige et de la notoriété de la section "recherche et patrimoine" de la médiathèque.

Tous ces projets nécessitent un travail scientifique et technique importants de la part de cette section qui elle aussi doit faire des choix, en particulier celui de traiter à nouveau les fonds patrimoniaux qui seront concernés par de tels entreprises. Le fonds du séminaire est l'exemple le plus flagrant d'un travail quotidien de catalogage qu'il faut engager prioritairement pour faire connaître des richesses bibliophiliques insoupçonnées. Mais pour cela, il faut du temps, il faut de l'énergie et il faut des compétences techniques pour aborder le livre ancien. Seulement l'impression qui se dégage du travail de la section est celle d'une action tournée essentiellement vers la constitution d'un patrimoine pour l'avenir (traitement des acquisitions contemporaines à vocation patrimoniale) et vers des communications qui n'ont en rien une valeur patrimoniale si bien que le temps qui peut rester pour se plonger au coeur des magasins anciens, au coeur des catalogues imprimés à rétroconvertir, au coeur des livres à numériser reste bien maigre. Là encore, ce sont les choix opérés à l'intérieur de la section et entre les différentes sections de la médiathèque qui détermineront la politique suivie par l'établissement pour valoriser son patrimoine.

Il y a peut-être un autre enjeu à une mise en valeur ambitieuse du patrimoine. L'émission télévisée diffusée récemment sur France 3, *La Marche du siècle*, consacrée au patrimoine l'avait évoqué : cela peut-être une façon d'attirer les mécènes. Car ceux-ci peuvent prendre en partie le relais financier de collectivités patrimoniales de plus en plus

tournées en ce moments vers les problèmes économiques et sociaux. Encore faut-il que pour que ces mécènes s'engagent avec une bibliothèque, ils y découvrent un lieu où le patrimoine écrit signifie quelque chose, où il a une réelle valeur que seule une valorisation soigneusement étudiée peut signifier. Il ne faut pas oublier non plus les généreux donateurs qui peuvent léguer collections personnelles de livres à une bibliothèque. C'est une façon d'acquérir des documents qui offre aux bibliothèques l'opportunité de recevoir gratuitement des collections exceptionnelles qui viennent encore un peu plus enrichir ses fonds patrimoniaux, tout en les singularisant. Cette tradition des legs a toujours été vivace au Mans, surtout au siècle dernier. Mais qu'est-ce qui peut le mieux encourager de telles bonnes volontés si ce n'est la certitude que ce don trouvera une valorisation et une utilité culturelle pour l'ensemble de la communauté grâce l'attention particulière qui lui sera réservée à la bibliothèque ?

En fait, c'est quand le patrimoine écrit s'ouvre vers les chercheurs afin qu'ils y découvrent les clefs pour comprendre le passé, c'est quand il se fait de plus en plus proche de tous pour satisfaire une curiosité, une quête de la beauté ou de l'insolite, une recherche des racines de notre histoire, c'est quand il se dévoile à tous, chercheur comme simple lecteur, qu'il remplit l'une de ses vraies fonctions culturelles : être le garant d'une mémoire collective qui fonde en partie une identité culturelle, comme l'ont si bien exprimé les habitués de la médiathèque du Mans dans l'enquête.

Bibliographie

- ARCOB, *ARCOB Pays de la Loire, la lettre de l'Agence régionale de coopération des bibliothèques*, n°1, septembre 1985.
- BONY, Françoise, "Patrimoine écrit : la profession s'organise" dans *Livre Hebdo*, n° 47, 16 novembre 1987, p. 93-95.
- CHAMBERY. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE , *16 livres restaurés en 1989*, [1989].
- CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES, *Rapport du président pour l'année 1994*, 1995
- *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*, Villeurbanne, Presses de l'E.N.S.B., 1983.
- DELOCHE, Catherine, *Le fonds comtois de la Bibliothèque municipale de Besançon : de la gestion d'un héritage à la valorisation d'un patrimoine*, mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque, ENSSIB, 1994
- DESGRANCES, Serge, "Les fonds anciens et locaux des bibliothèques de Basse-Normandie" dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t.41 , 1996, n° 3, p. 50-53.
- DIDIER, Christophe, *Catalogage et mise en valeur du fonds ancien : une expérience menée à la Bibliothèque municipale de Colmar*, mémoire d'étude pour l'obtention du diplôme de conservateur de bibliothèque, ENSSIB, 1992.
- DION, Marie-Pierre, "Une expérience multimédia : le catalogue de la bibliothèque de Valenciennes" dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t.41, 1996, n°1, p. 47-55.
- ERKMANOFF, Thierry, "Coopération en région Centre : principes et outils de coopérations" dans *bulletin des bibliothèques de France*, t. 41, 1996, n° 3, p. 54-56.
- (Exposition. Le Mans. 15 octobre-7 décembre 1991). *Richesses du patrimoine écrit*, Le Mans, 1991.
- FROGER, Rémi, "Le Mans : médiathèque Louis-Aragon" dans *Patrimoine des bibliothèques de France*, vol 8 : Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charente, p. 102-111.
- GUINARD, Pierre, "Pratiques patrimoniales de la Bibliothèque municipale de Lyon" dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t.41, 1996, n°3, p.36-41.

- L'HERMITTE, Julien, *La bibliothèque publique de la ville du Mans*, Le Mans, 1936.
- LORBLANCHET, Hélène, "Catalogues collectifs et accès à l'information", dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 43, 1996, n°5, p. 110-112
- "Nouveau départ pour le câble" dans *Le Mans, notre ville*, n° 189, septembre 1996, p. 10-13.
- *Patrimoine des bibliothèques de France : Un guide des régions. Vol. 8, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charente*, Paris, 1995.
- PERRIN, Georges, "la conversion rétrospective des catalogues des bibliothèques municipales : chronique d'une modernisation et esquisse d'un plan" dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t.41, 1996, n°3, p.15-19.
- *Propositions pour les bibliothèques... Rapport du groupe de travail sur les bibliothèques municipales classées présenté à monsieur le directeur du livre et de la lecture*, sous la direction de Patrice Béghain, Paris direction du livre et de la lecture, 1989.
- RICHARD, Hélène, "La rétroconversion des fichiers des fonds anciens et régionaux à la BM de Besançon dans le cadre du CCF", dans *Bulletin d'information de l'Association des bibliothécaires français*, n° 163, 1994, p. 135-136.
- TORCHET, Louis, *Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France*, vol. V, *bibliothèques de la Région des Pays de la Loire*
- *Valorisation et médiatisation du patrimoine écrit : un enjeu pour l'Europe*, Actes du colloque de Roanne, 6 et 7 octobre 1992, Annecy, ARALD, 1993.
- VARRY, Dominique, "Plaidoyer pour l'inventaire des fonds patrimoniaux" dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 35, 1990, n° 2, p. 99-103.

Pièces annexes

I. Résultats de l'enquête auprès du public de la médiathèque Louis-Aragon

II. Richesses du patrimoine écrit de la médiathèque du Mans.

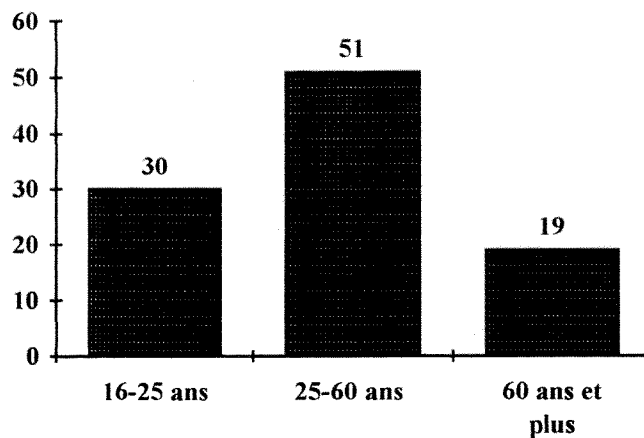
- a) Sacramentaire à l'usage de l'Eglise du Mans (Ms 77)
- b) Vie des saints (Ms 227)
- c) Histoire naturelle de Pline (Ms 263)
- d) Missel à l'usage de Nantes (Ms 223)
- e) Missel à l'usage de l'Eglise du Mans, Paris, Jean Petit, 1531 (Maine, F°8).

Résultats de l'enquête

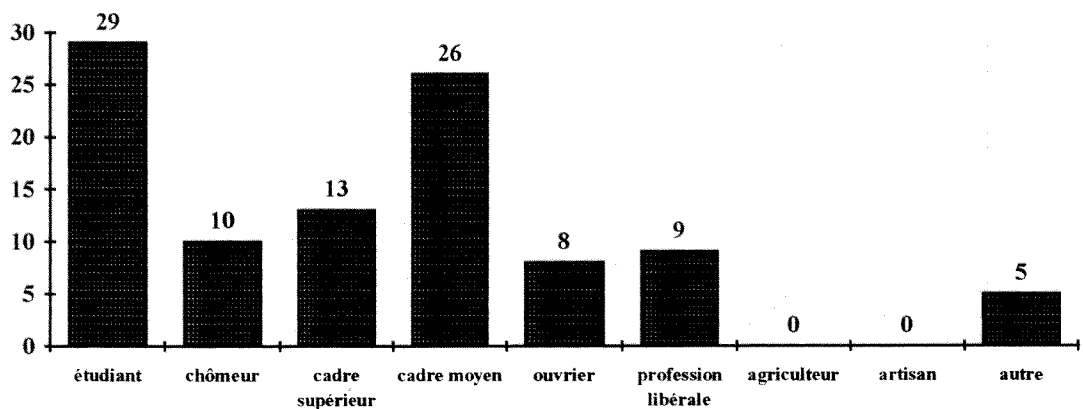
Connaissance de la personne

Cette enquête a été effectuée, les après-midi des mois de juillet et d'août sur un groupe de 100 personnes qui ont été abordées dans l'espace de la médiathèque réservé à la lecture publique. Les chiffres que vous lirez donc par la suite, à une ou deux exceptions près, doivent être considérés comme un pourcentage. Certes, l'échantillon de 100 personnes est assez réduit par rapport au nombre d'inscrits, mais il reflète pourtant le public rencontré dans la médiathèque à cette époque de l'année.

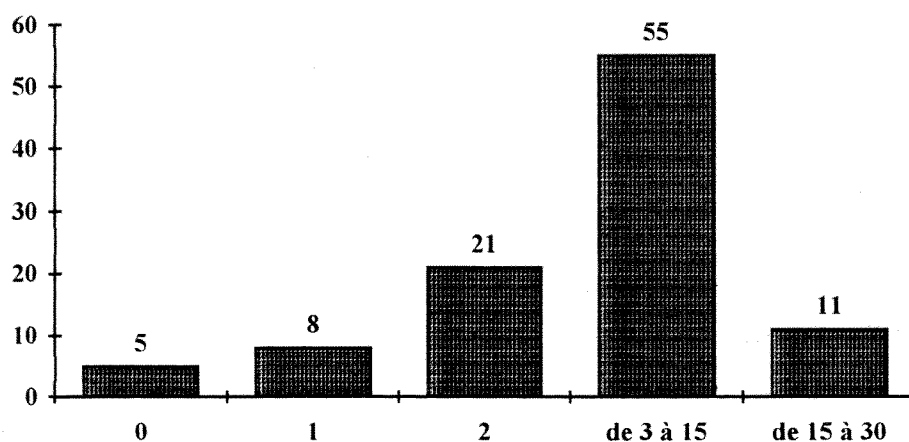
- Tranche d'âges



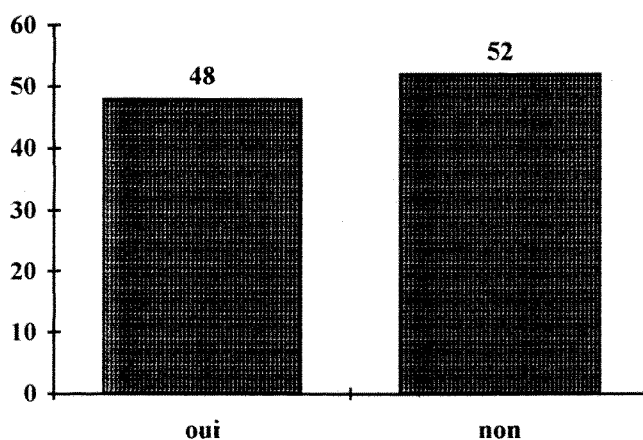
- Catégories socioprofessionnelles



- fréquentation mensuelle de la médiathèque ?



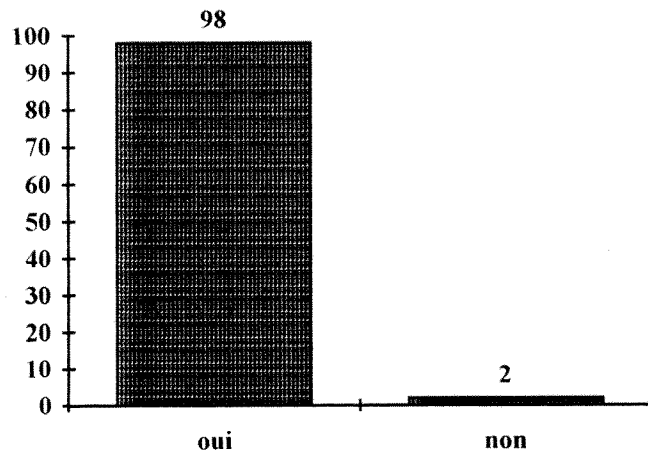
- Vous arrive-t-il de faire des recherches (histoire de votre famille, généalogie, connaissance de votre région, centre d'intérêt particulier) ?



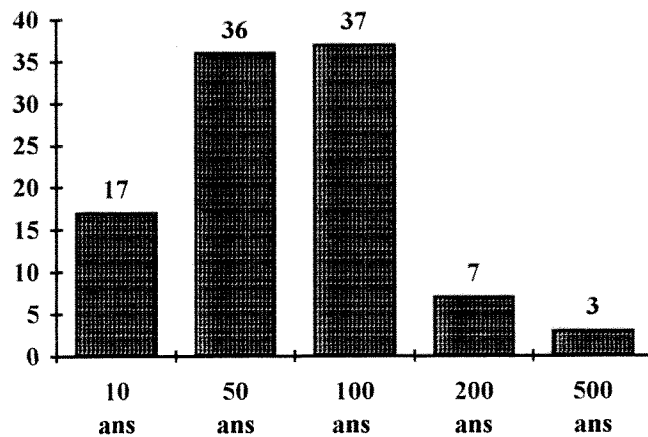
La personne et le patrimoine

Cette partie a pour but d'essayer d'envisager les rapports que les personnes interrogées peuvent entretenir avec le patrimoine, et en particulier le patrimoine graphique.

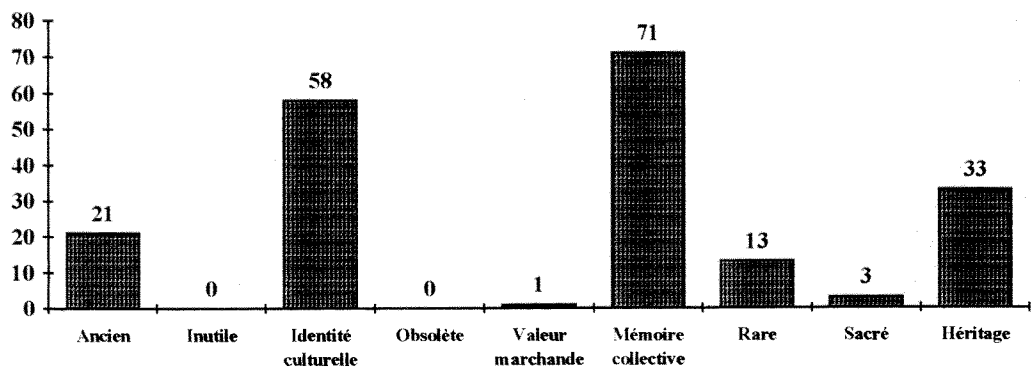
- Pensez-vous que les livres anciens, les journaux, les estampes appartiennent au patrimoine ?



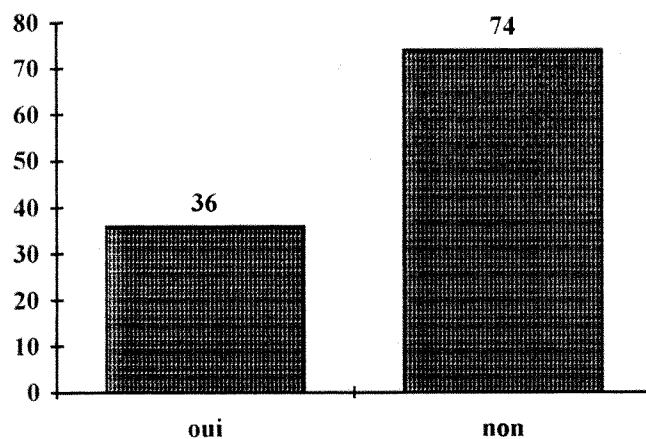
- D'après vous, à partir de quand un livre devient-il patrimonial ?



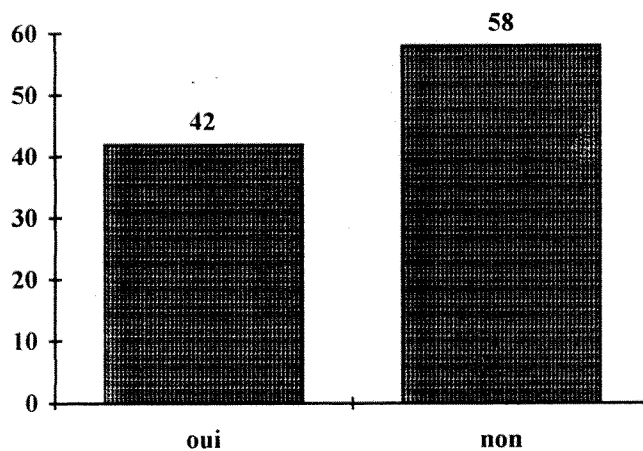
- D'après vous, avec quoi rime "patrimonial" ? (2 réponses au choix ; il ne s'agit donc pas de pourcentages)



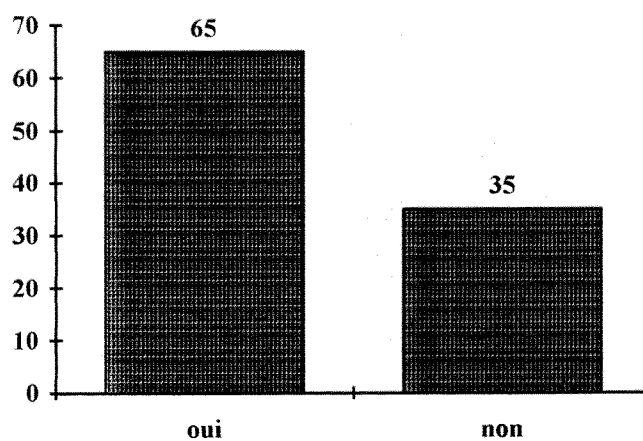
- Possédez-vous un livre ou un document ancien ou de valeur chez vous, dans votre bibliothèque personnelle ?



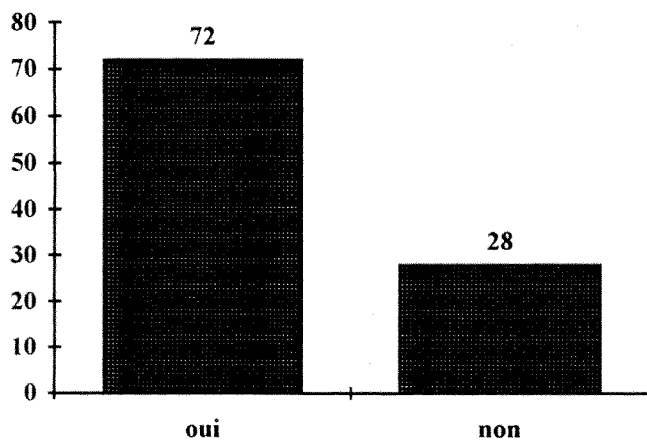
- Vous arrive-t-il de fréquenter une librairie ancienne ou de flâner chez des bouquinistes pour trouver un livre ou un document ancien ?



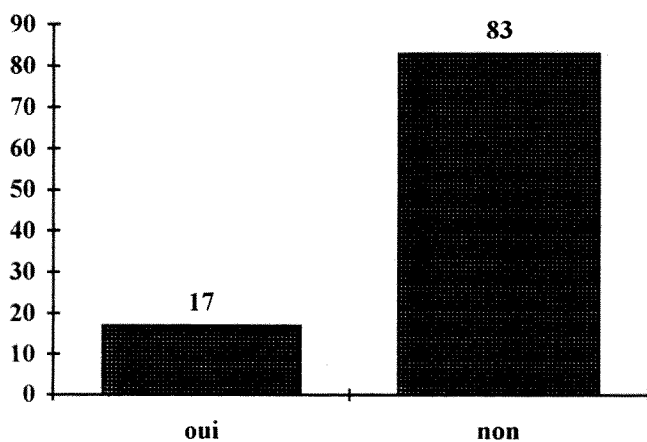
- Avez-vous déjà visité une exposition sur le livre ou contenant des documents historiques ?



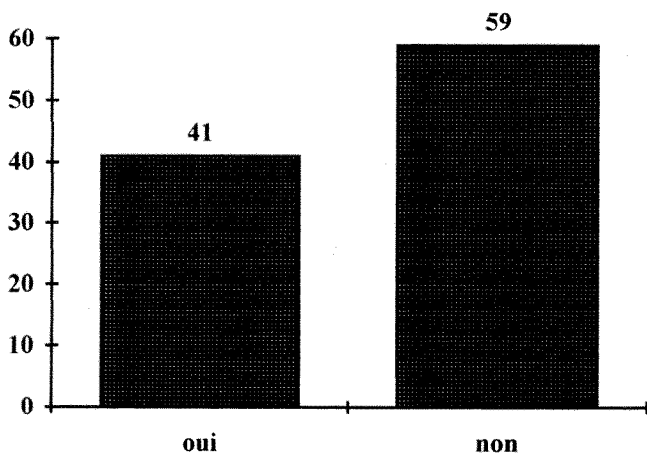
-Connaissez-vous la définition de manuscrit ?



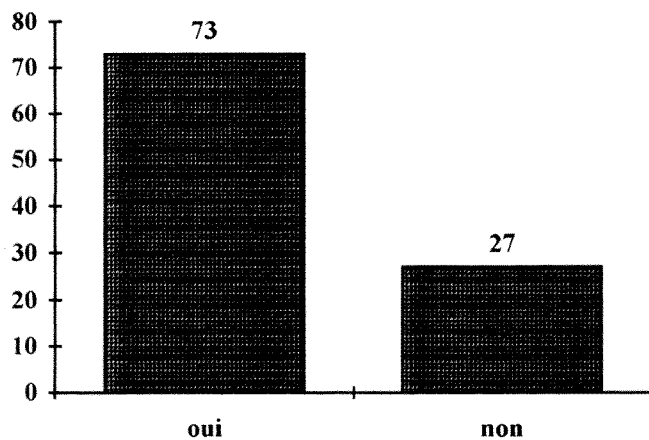
Connaissez-vous la définition d'incunable ?



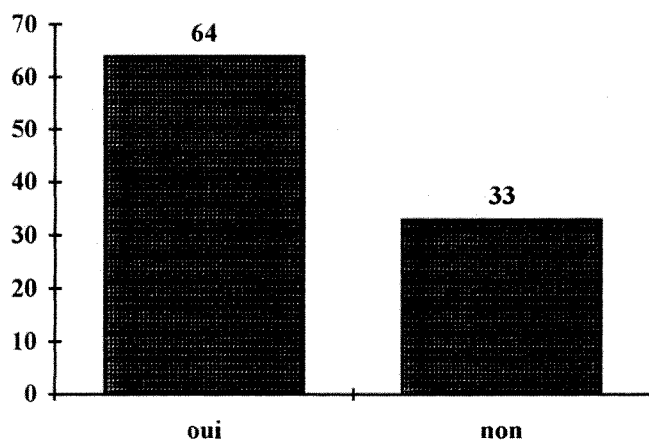
- Connaissez-vous la définition d'estampe ?



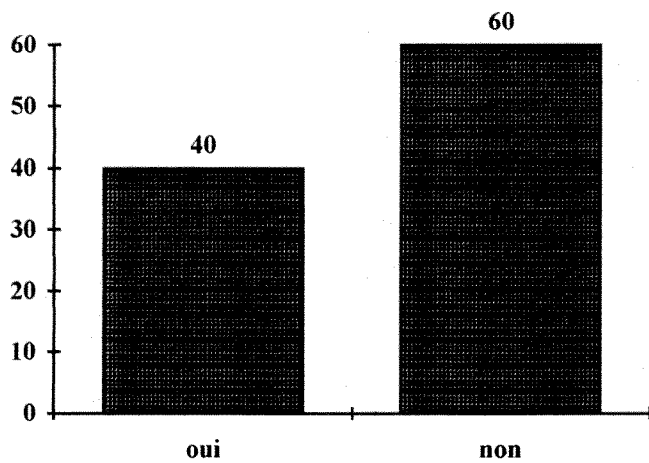
- En avez-vous déjà vus ?



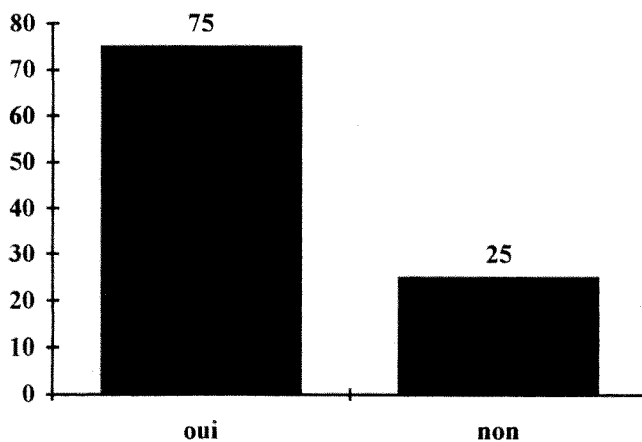
- Fréquentez-vous des musées ?



- Fréquentez-vous des théâtres ?

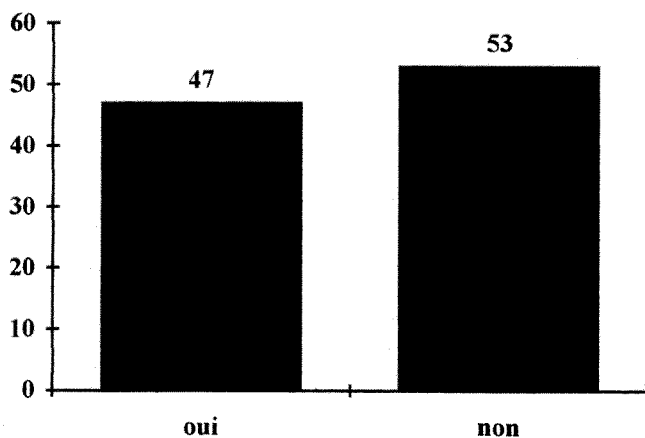


- Fréquentez-vous le patrimoine architectural (château, palais, abbayes, églises) ?

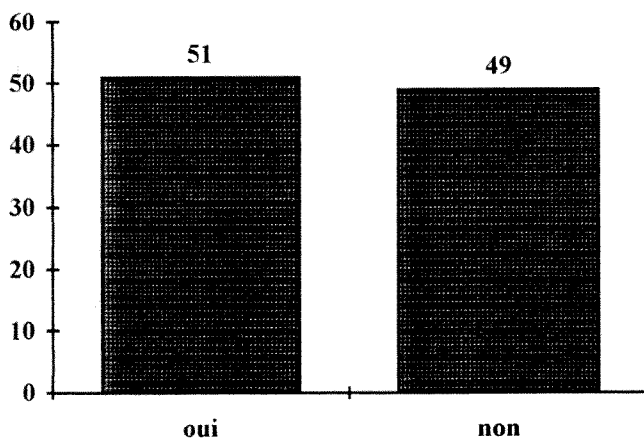


La personne et le fonds patrimonial de la recherche

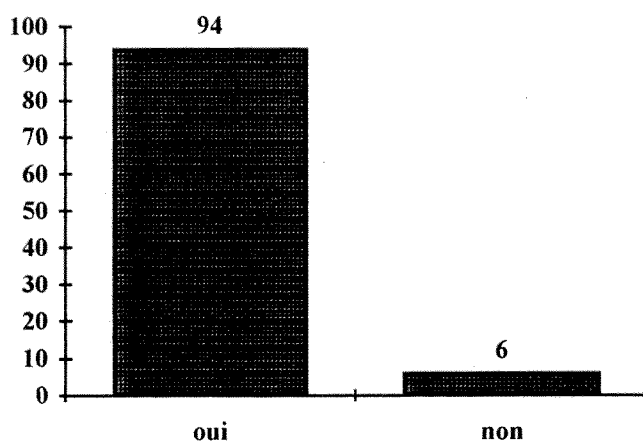
- Connaissez-vous ou avez-vous déjà entendu parler du fonds patrimonial ?



- Situez-vous la salle du fonds patrimonial dans l'espace de la bibliothèque ?



- Pensez-vous avoir le droit de fréquenter le fonds patrimonial ?

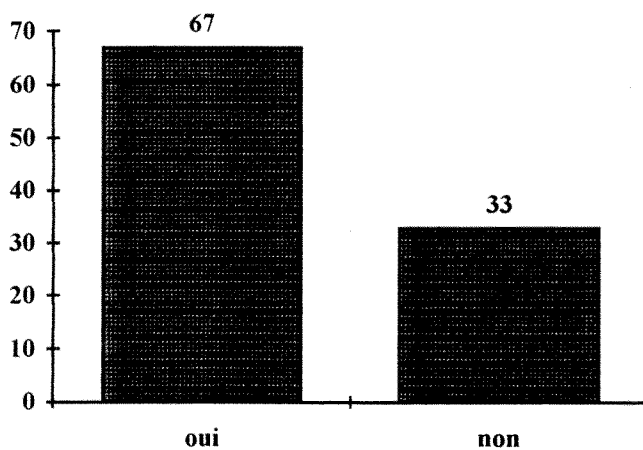


- Qui fréquente d'après vous le fonds patrimonial ?

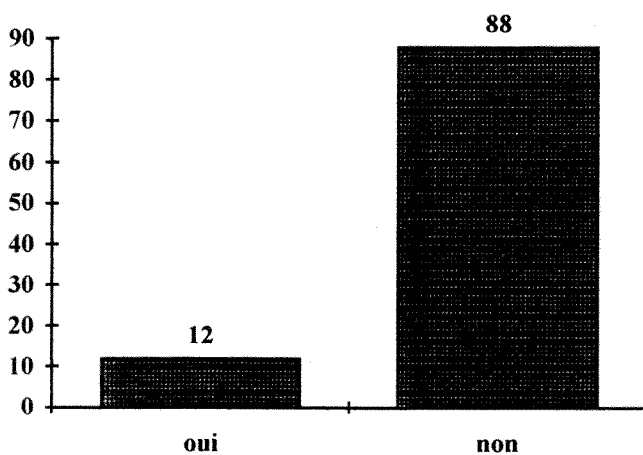
Les réponses qui reviennent le plus souvent avec une fréquence très importante sont les étudiants, les historiens, les enseignants et les chercheurs. D'autres moins récurrentes méritent d'être citées encore une fois, telles quelles.

Gens qui savent ce qu'ils cherchent. Les vieux. Erudits locaux. Curieux de l'identité de la Sarthe. Collectionneurs. Maniaques. Toute sorte de gens. Personnes âgées. Généalogistes. Passionnés. Personnes qui ont besoin de se renseigner. Tout le monde. Retraités. Gens qui sont intéressés par l'histoire (métier ou passion). Je ne sais pas. Personnes qui appartiennent à des associations. Curieux. Gens qui font des recherches. Professionnel (madame Fillon). Ceux qui aiment la passé.

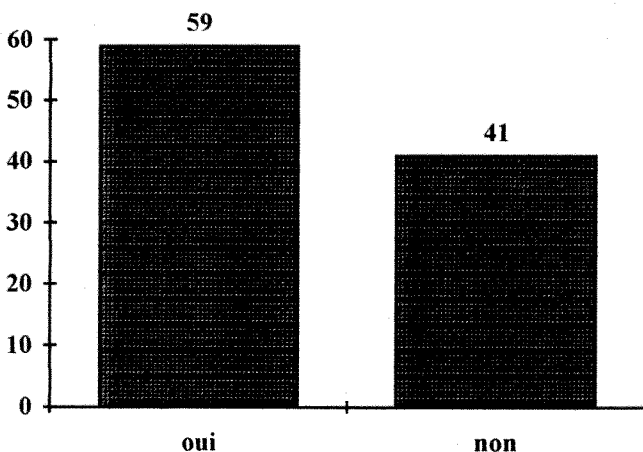
- Auriez-vous envie de consulter dans le fonds patrimonial de la médiathèque un livre ancien, par exemple l'édition originale d'un auteur dont vous avez lu les oeuvres ou entendu parler (Racine, La Fontaine, Ronsard, Voltaire, etc.) ?



- Pouvez-vous me citer un document ancien important conservé dans cette médiathèque ?



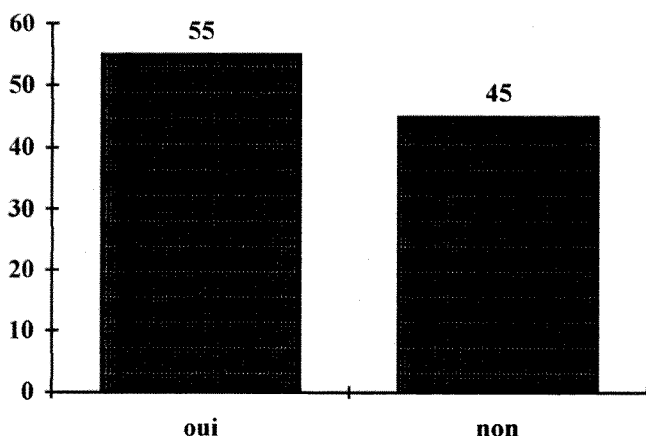
- Avez-vous une idée de ce qui est conservé dans le fonds patrimonial de la médiathèque ?



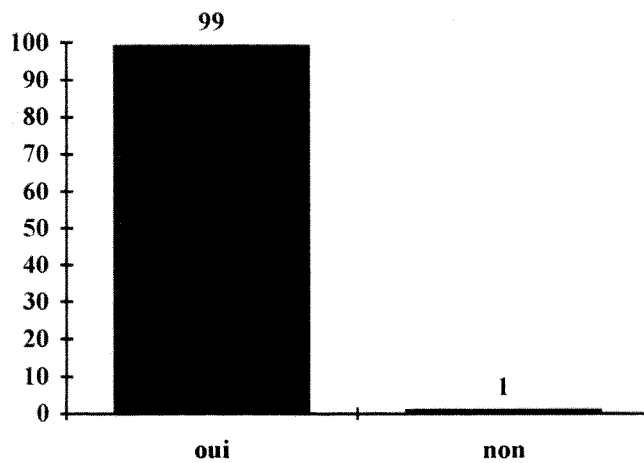
Nous avons demandé aux personnes interrogées qui répondaient positivement, des précisions. En voici des exemples cités tels quels:

- Ce qui concerne la ville et son patrimoine. Anciennes revues. Des vieux documents, des archives administratives. Journaux anciens. Textes anciens, manuscrits. Livres précieux, histoires du Mans. Manuscrits de musique, histoire des sciences. Bibliothèques religieuses d'avant la Révolution. Plans de la ville, cadastre. Anciens recueils, encyclopédies, archives. Vieux livres, microfilms de manuscrits, livres pointus de recherches historiques. Vieux plans, histoire sur les débuts des abbayes, surtout des trucs historiques et régionaux. Journal Officiel, livres anciens. Livres se rapportant à la Sarthe. Pièces rares, livres très rares. Manuscrits, journaux anciens. Manuscrits du Moyen-Age, des enluminures. Documents propres à la ville du Mans, sur la région. Livres anciens sur la ville, sur les anciens quartiers, anciens journaux. Livres religieux. Livres pas disponibles en libre accès. De nombreuses revues sur la patrimoine immobilier et foncier de la région, de la Sarthe, de la Mayenne, sur les familles féodales aussi. Archives, livres anciens qui ont de la valeur. Dictionnaires historiques, vieux dictionnaires, mémoires, coutumes du Maine. Tous les livres anciens achetés depuis le début. Ensemble des écrits des gens qui ont travaillé sur le Maine. Documents qu'on ne peut pas emmener, à consulter sur place. Archives. Ecrits anciens. Vieux bouquins. Anciens journaux de la région. Anciens écrits sur la Sarthe, histoire du Mans. Livres anciens. Archives départementales et régionales. Livres de l'abbaye de Perseigne, livres anciens, estampes. Revues publiées depuis très longtemps. Livres qui ont de la valeur, qui peuvent servir de témoignages. Journaux anciens, dictionnaires. Fonds locaux de toutes les époques. Patrimoine ancien de la France. Tout ce qui aurait pu être archivé en tant qu'écrit autre que les archives départementales. Livres religieux, sacrés. Manuscrits médiévaux, journaux, livres anciens, enluminures. Cet endroit a l'air d'être un sanctuaire. Journaux d'époque. Documents qui doivent dater du Moyen-Age, bibles.

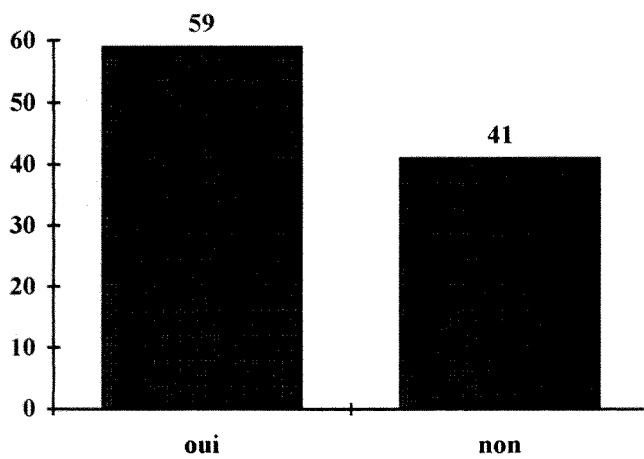
- Savez-vous que la médiathèque s'efforce de rassembler tous les documents anciens et présents concernant le Maine ?



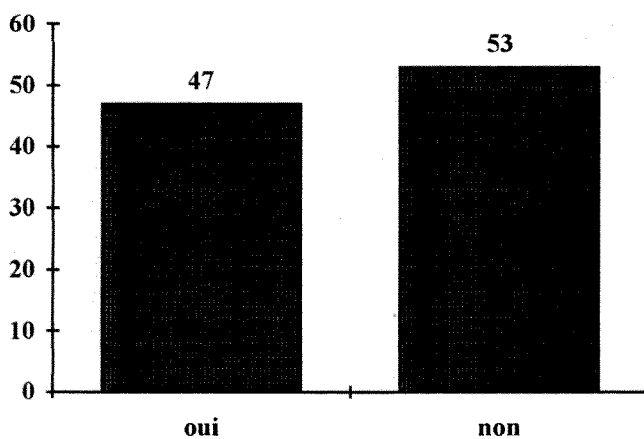
- D'après vous, est-il nécessaire et important de restaurer des documents anciens ?



- Faut-il pour la médiathèque acheter un document ancien, précieux, rare, mais cher ?

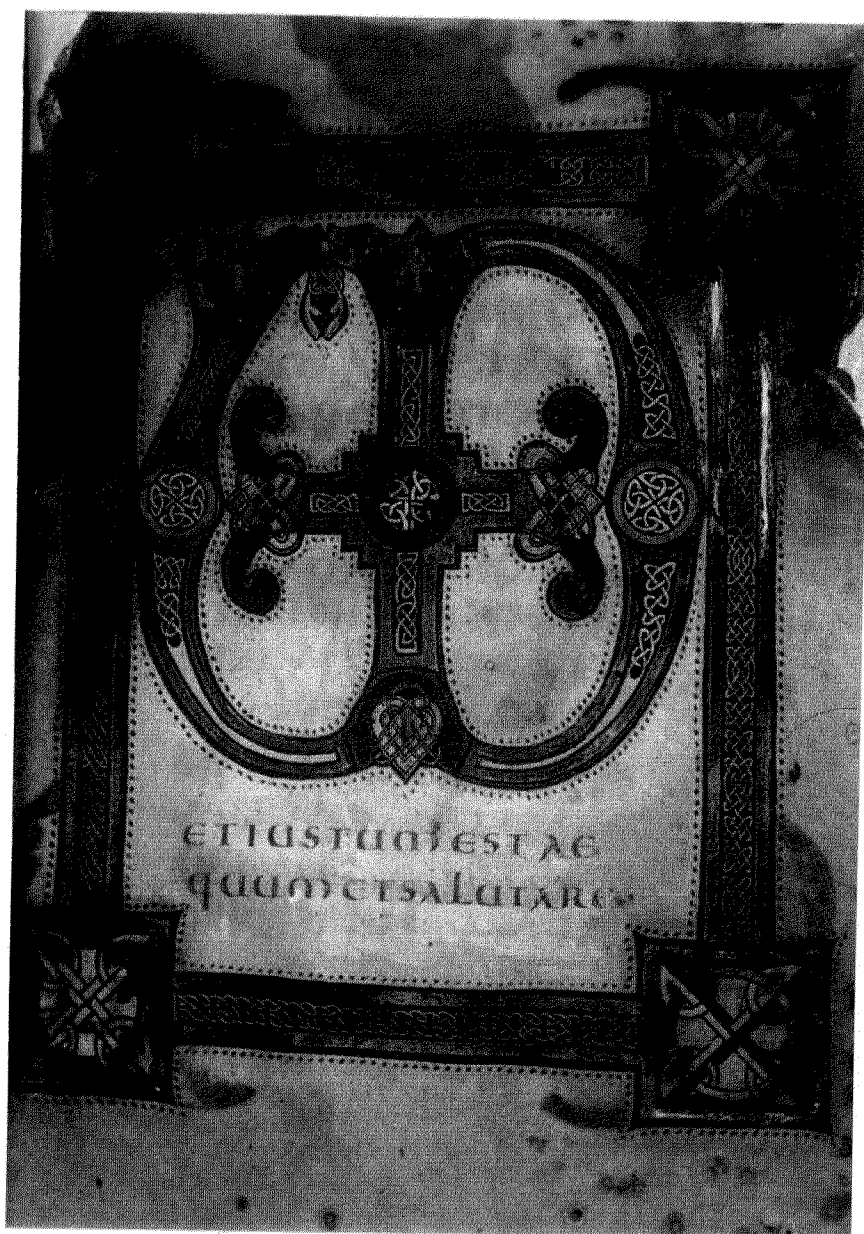


- Avez-vous déjà visité une exposition organisée par la médiathèque ?

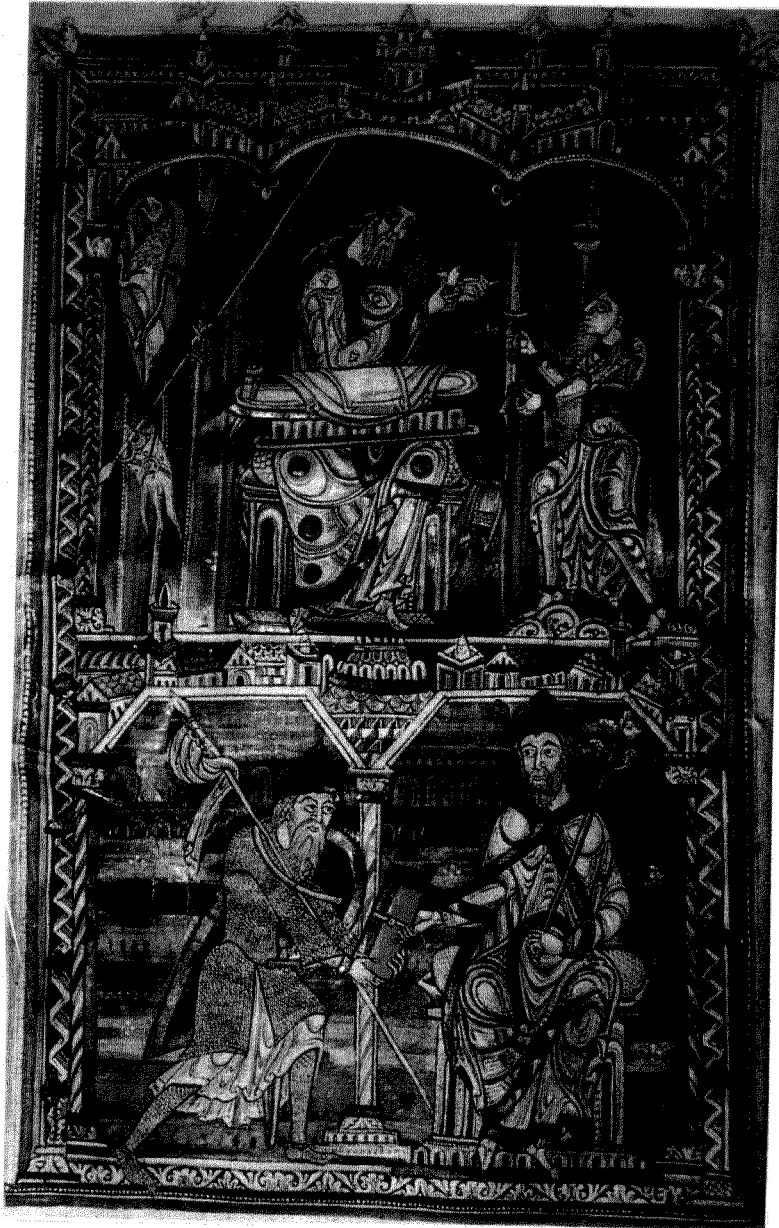


Richesses du patrimoine écrit de la médiathèque du Mans

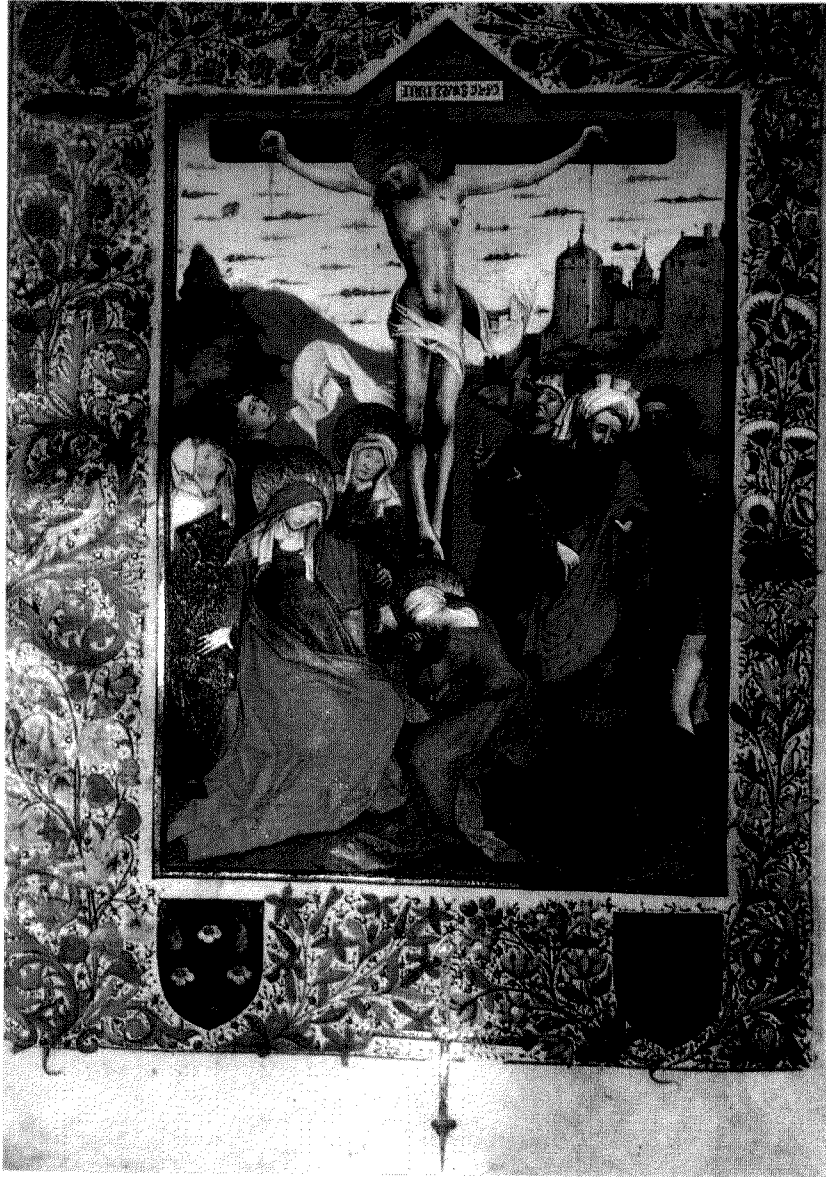
a) Sacramentaire à l'usage de l'Eglise du Mans (Ms 77)



c) Histoire naturelle de Pline (Ms 263)



d) Missel à l'usage de Nantes (Ms 223)



e) Missel à l'usage de l'Eglise du Mans, Paris, Jean Petit, 1531(Maine, F°8)

